DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10° Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(38° SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3º séance du mardi 26 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

- 1. Fixation de l'ordre du jour (p. 4923).
- Loi de finances pour 1994 (deuxième partie). Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4923).

ENVIRONNEMENT (suite)

Réponses de M. Michel Barnier, ministre de l'environnement, aux questions de: Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Jacques Le Nay, Aloyse Warhouvet, Pierre Lang, Hervé Mariton, Roger Lestas, Pierre Hérisson, Michel Destot, Yves Van Haecke, Jean-Marie Bertrand, Guy Drut, Paul-Louis Tenaillon, Jean Gravier, Jean-Pierre Philibert, Partick Olliet, Claude Girard, Marc Reymann, Oliviet Dattason, Yves Rousset-Rouard, Roland Nungesset, Christian Daniel, Thietry Lazaro, Jean-Paul Fuchs, Marc Le Fux.

ENVIRONNEMENT

Etat B (p. 4943)

Titres III et IV. - Adoption (p. 4943)

Etat C (p. 4943)

Titres V et VI. - Adoption (p. 4943)

Article 58. - Adoption (p. 4944)

Après l'article 58 (p. 4944)

Amendement u° 22 rectifié de M. de Coutson: MM. Charles de Courson, Denis Merville, rapporteut spécial de la commission des finances; le ministre, Jacques Le Nay. – Rerrait.

Amendement nº 34 de M. Zeller: MM. Ambroise Guellec, le tapporteur spécial, le ministre, Patrick Ollier, Jean-Pierre Brard. – Retrair.

Amendement nº 34 teptis par M. Brard. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 4948).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOĪC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée riendra jusqu'au mardi 9 novembre 1993 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents:

Ce soir, suite de la discussion de la deuxième partie du projer de loi de finances pour 1994:

- Enviton nement.

Mercredi 27 octobre, à neuf heures ttente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente:

Projet de loi constitutionnelle relatif au droit d'asile. Jeudi 28 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente:

Suire de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994:

- Affaites européennes;

Affaires értangères.

Vendredi 29 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente:

Affaires sociales et santé.

Mardi 2 novembre, à neuf heures trente, seize heures, aprés la communication hebdomadaite du Gouvernement, et vingt et une heures trente:

Intérieur.

Mercredi 3 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heutes trente:

- Equipement et transports: urbanisme et services communs, transports terrestres, routes, sécurité routière, mer, transport aérien, météorologie, aviation civile.

Jeudi 4 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Education nationale;

- Entreptises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.

Vendredi 5 novembre, à neuf heures ttente, quinze heutes et vingt et une heures ttente :

Jeunesse et sports;

~ Ville,

Samedi 6 novembre, à neuf heures trente et quinze heures :

- Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 8 novembre, á dix heures:

Ptojet, adopté par le Sénat, sur la sécurité des manifestations sportives.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suire de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994:

- Logement;

- Culture et francophonie.

Mardi 9 novembre, à neuf heures trente et vingt et une heutes trente:

- Culture et francophonie (suite);

- Défense.

Je rappelle que les explications de vote et le vote par scrutin public sur le projet de loi constitutionnelle relatif au droit d'assle auront lieu le mardi 2 novembre, aprésmidi, aprés la communication hebdomadaire du Gouvernement.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des articles de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

ENVIRONNEMENT (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministête de l'environnement.

Nous en arrivons aux questions.

Je vais appeler les intervenants par séries de quinze minutes par groupe.

Nous commençons par le groupe République et Liberté.

La parole est à Mme Christiane Taubita-Delannon.

Mme Christiane Taubire-Delannon. Monsieur le ministre de l'environnement, au mois de juin detnier, j'ai appelé votre attention sut la diversité des réglements concernant les zones qui relévent du réseau des espaces protégés en Guyane, ainsi que sur l'étendue de ces zones. Vous m'aviez répondu que vous étiez sensible aux problèmes que pose cette diversité et vous aviez affirmé votre souci d'y mettre un peu d'ordre et de cohérence.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais également que vous reconsidériez la composition du comité de pilorage du parc naturel. Il compone, en effet, une forte représentation des milieux scientifiques et administratifs, mais il n'associe pas de façon satisfaisante les communautés humaines concernées par les zones à protéger.

En outre, je vous demande avec une emphase particulière d'exclute – je dis bien d'exclute – des trois millions d'hectates d'aire protégée les gisements minéraux que tecèle le sous-sol de Guyane. Je suggère que l'inventaire minier réalisé par le BRGM au couts des quinze dernières années serve de repète pour identifier les sites en cause. Par ailleurs, se posent, en Guyane, des problèmes d'environnement qui métient un traitement de fond.

Ainsi la ville de Cayenne, construite à un inétre à peine au-dessus du niveau de la mer, et son agglomération qui regroupent plus des deux tiets de la population du département sont périodiquement victimes d'inondations dues à la convergence de fortes pluies et de hautes marées. La combinaison du très mauvais état du réseau d'assainissement des eaux pluviales et du faible réseau collectif d'assainissement et d'évacuation des eaux usées, avec une urbanisation explosive et mal maîtrisée au cours des dernières années, a ptovoqué une pollution diffuse de la nappe phréatique par les rejets de milliers de fosses septiques individuelles.

Dans les zones rurales, outre l'insuffisance des équipements sanitaites, sévissent des nuisances dues à l'exploitation aurifère. En effei, les communes de l'intérieur ne sont guére équipées en unités de traitement des eaux et les populations ont des habitudes multiséculaires d'utilisation à usage alimentaire de l'eau des fleuves. Ainsi, il nous est désormais conseillé de ne pas consommer le foie d'aymara, poisson de rivère au demeurant fort savoureux, parce que les fleuves sont pollués par le mercure.

Les perturbations subies par la forêt du fait de cette exploitation aurifère n'ont même pas pour corollaire des retombées compensatrices en termes économiques, puisque la taxation n'est que de 0,3 p. 100.

La Guyane ne sera pas concernée par la réforme du code minier, programmée pour la session d'automne, sauf pour son article concernant la gestion des carrières. Cependant, le ministère de l'industrie a délégué en Guyane une mission qui devrait formuler, dans les prochaines semaines, des propositions de modification des réglements en matière d'exploitation aurifère. Je vous demande d'ajouter votre vigilance à la nôtre pour veiller à ce que ces dispositions fassent la part méritée à la protection des écosystèmes en Guyane afin que envitonnement et développement constituent un binôme absolument indissociable.

M. le président. Veuillez conclute, chère collègue.

Mme Christiane Taubira-Delannon. J'abrège donc, monsieur le président.

Monsieur le ministre, quelles actions envisagez-vous de mener en concertation avec le ministre de la santé notamment, pour endiguer toutes les parhologies corrélées à la gestion de l'eau, notamment la dingue hémorragique, le choldra, le paludisme et la diatrhée infectieuse, qui provoquent une forte mortalité.

Enfin, monsieur le ministre, je vous adresserai trés prochainement deux questions éctites pour vous demander de plus amples informations sur l'installation sur le grand mont Maroury d'une antenne de l'armée et sur un projet, semble-t-il, de barrage hydroélectrique sur le fleuve Mana. Je vous remercie de vos téponses.

Pardonnez-moi, monsieut le président, d'avoir été aussi longue.

M. le président. Mes chers collègues, je me vois obligé de rappeler que chaque iniervenant ne dispose que de deux minutes. Or Mme Tanbira-Delannon a doublé ce temps de parole. Son intervention était certes fort intéressante, mais si chacun agissait de même, imaginez jusqu'à quelle heure nous irions avec vingt-huit questions! Je vous demande done instamment de respecter votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. Michel Barnier, ministre de l'environnement. Madame le député, je n'ai pas oublié la question que vous m'avez posée il y a quelques semaines. Je vous avais d'ailleurs fait part, à l'époque, de mon sonci de faire en sorte que la politique de l'environnement soit engagée et mise en œuvre avec la même ténacité sur le territoire métropolitain et dans l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer. Je reste donc très attentif à vos interpellations et à vos suggestions.

Je vons confirme l'attention avec laquelle je suis la question du parc de la forêt en Guyane. J'ai bien noté les questions que vous avez posées à ce sujet et je m'efforcerai de répondre aussi précisément que pessible par écrit, notamment à propos des conditions d'assainissement dans les villages et communes de votre dépattement.

S'agissant plus particulièrement de la pollution, par l'activité aurifère en Guyane, je tiens à vous donner quelques éléments plus précis.

Voilà près d'un siècle maintenant que l'exploitation de l'or ailuvionnaite s'effectue le long des eoues d'eau en Guyane en utilisant, comme cela est presque toujours le eas, le mereure. Ainsi, depuis 1860 – date qui m'a frappé, puisque c'est celle à laquelle la Savoie a été rattachée à la France (Sourires) – quelques centaines de tonnes de mercure ont été rejetées dans le milieu naturel.

Dans le cadre de l'étude d'impact du barrage de Petit-Saut que vous connaissez bien, le ministère de l'environnement avait demandé à EDF de s'inquiéter du devenir de ce mercute. Les résultats de certe enquête ont fait apparaître, dans quelques sires d'orpaillage, anciens ou nouveaux, la présence de mercure en quantité supérieure à la dose normale. Des analyses ont notamment été effectuées sur un poisson prédateur situé au bout de la chaîne alimentaire et représentant, par son pouvoir d'accumulation extrême, le témoin le plus sensible de la présence de mercure. Elles ont montré des taux élevés de mercure vous avez donc raison de veus en préoccuper – supérieurs à la norme recommandée par le minisiète de la santé pour la consommation des poissons.

Pour le barrage de Petit-Saut, le suivi de la qualité de l'eau, imposé dans le cahier des charges de la concession, devrait permettre de prévenit tout problème en aval du bartage sur le Sinnamary, par report sur une autre ressource en eau. Dans le reste de la Guyane, des analyses de contrôle ont été entreprises pout vérifier les teneurs en mercure dans les eaux utilisées pout l'alimentation en cau potable. Je reconnais que c'est un problème, mais il n'est pas le seul lié à la qualité de l'eau dans votte dépattement.

Enfin, madame le député, lors d'une réunion au ministère de la santé, le 23 septembte dernier, une action interministérielle a été décidée pour diminuer les rejets de mercure, focaliser la surveillance sur les orpailleuts, les femmes enceintes et les indigènes. La surveillance sanitaire sera organisée par une mission locale du réseau national de santé publique, placée sous la direction du préfet et aidée par une cellule de coordination interministétielle.

Quant aux autres questions que vous avez évoquées, vous ni'avez indiqué que vous les posetiez par écrit. Je leur porterai la même attention.

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jecques Le Nay. Monsieur le ministre, nous allons passer de la pollution aurifère à la pollution par les nitrates.

Depuis quelques années, nous assistons à une augroentation sensible des taux de nitrates dans nos cours d'eau. Pourtant, des efforts ont été réalisés par les agriculteurs et par les collectivités locales pout essayer d'enrayer cette progression. Je ne citerai pas les nombreuses actions menées sur le terrain, mais, en ma qualité de président d'un syndicat de bassin, je puis attester que les efforts a'ont pas manqué.

Malgré tour, les taux de nitrates continuent à progresser fortement et la situation devient préoccupante. Nous devons donc accroître nos efforts, notamment en multipliant les dialogues entre les différents partenaires dans la recherche de solutions.

L'une des solutions consisterair à mieux protéger certaines zones sensibles, notamment les abords de cours d'eau et les perimètres rapprochès de captages. Ainsi, ces secteurs pourraient faire l'objer de mesures de protection, soit par un reboisement, soit par un maintien en herbe permanent en fond de vallée ou dans les zones humides. il s'est en effet avéré qu'une simple bande de quinze mêtres en bordure de cours d'eau constitute un écran végétal largement suifisant pour éviter le lessivage des surfaces culturales.

Ces dispositions devraient être accompagnées non par des mesures de contrainte, mais plusôt par des mesures incitatives, noramment financières, permettant d'entretenir des espaces naturels souvent laissés à l'abandon du fait de la déprise agricole et d'intervenir dans les zones agricoles connaissant des cultures intensives.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, dans quelle mesure votre ministère ou celui de l'agriculture sera à même de roettre en place des moyens financiers suffisamment incitatifs pour permettre à la fois l'entrenen du patrimoine naturel et la protection de nos cours d'eau dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.

- M. Marc Le Fur. Très bien!
- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous avez traité d'un sujet vaste et passionnant. Je l'ai déjà abordé dans mon intervention générale en évoquant le grand programme de reconquête de la qualité de l'eau qui fait l'objet d'un engagement partenatial entre les ministères de l'agriculture et de l'environnement et que nous avons mis en œuvre en concertation avec les organisations professionnelles agricoles pour la mise aux normes européennes.

Il ne concerne qu'une partie du problème, la qualité de l'eau, et vors avez en raison d'évoquer un autre aspect de ce dossier lié à la réforme de la politique agricole commune. En effet, cette dernière a instauté un retrait des terres de la production, sous la forme de jachére, à hauteur de 15 p. 100 selon un système tournant.

Pour la protection de l'eau potable et des rivières contre les pollutions, de toute nature d'ailleurs, la mise en herbe pernamente des parcelles le long des cours d'eau et dans les périmètres d'alimentation des captages me parait une mesure extrémement positive et utile et j'ai compris que tel était aussi votre sentiment. Un règlement communautaire, daté du 30 juin 1992, a mis en place un régime d'aides pout les agriculteurs. Parmi celles-ci figure le retrait à long tenme, c'est-à-dire le gel fixe à vingt ans. Le montant moyen de l'indemnité s'élève à 3 000 francs par hectare. Un récent règlement communautaire permet à un agriculteur de mettre en gel fixe, retrait ou gel de longue durée 20 p. 100 de ses terres au lieu de

15 p 100, soit un écart de 5 p. 100, qui pourra être réduit à 3 p. 100 dans les zones les plus vulnérables visées par la directive sur les nitrates.

J'ajoute que des discussions ont lieu, notamment avec le ministère de l'agriculture, pout déterminer si l'on ne pourrait pas obtenir le même résultat sur la base d'un retrait de 15 p. 100 avec des contraintes environnementales strictes, obligeant notamment, vous l'avez vousmème suggéré, des agriculteurs à privilégier, pour leurs jachères, les bords de cours d'eau et les périmètres d'alimentation des captages.

Je vous promets que le dialogue se poursuivra sur ce sujet.

- M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.
- M. Aloyse Warhouver. Monsiettr le ministre, ma question rejoint un peu celle de mon collégue.

Jachère, remembrement et environnement, ces trois impératifs de l'agriculture s'opposent très souvent, alors qu'ils devraient se superposer et se compléter.

Les remembrements ont été des restructurations de surfaces agricoles éparses, sans tenir compte ni des niveaux ni des paysages naturels. Les rectifications des fossés et ruisseaux, les drainages ont accéléré l'écoulement des eaux superficielles.

Depuis, la politique agricole commune fait abligation aux agriculteurs de geler des terres par exploitation. Ces gels sont disséminés à travers les banes communaux sans aucun rapport avec l'environnement.

Monsieut le ministre, pouvez-vous engaget des expériences dans les différentes régions pour regroupet les terres nentralisées autour de centres d'intérêt naturel, par exemple le long des ruisseaux, dans les zones humides, sur des sites à protéger, autour des sources d'alimentation en eau potable? D'une façon générale, il importe de délaisser l'actuel remembrement, comme l'ont fair les Etats-Unis, pour d'autres formes de reroembrement prenant en compte les éléments du paysage, l'écologie, la qualité de vic et, bien sûr, les intérêrs des exploitaers.

- M. le président. Je vous remetcie.
- La parole est à M. le ministre de l'environnement.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, votre question rejoint en effet la précédente. Je vous remercie de démontrer ainsi l'attention que porte l'Assemblée nationale à ce grand dossiet de l'agriculture et de l'environnement.

Les remembrements agricoles, qui ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre, ont tout de même pour objectif de rationaliser la production en permettant l'utilisation optimale de matériels modernes, qui ne peut se faire qu'avec des parcelles d'une grandeur suffisante. Encore une fois, je sais d'expérience sur le terrain – je suis un élu, comme vous – que ce n'est pas facile à mettre en œuvre.

Le respect de l'environnement consiste à intégrer des préoccupations de protection des espèces et des espaces naturels, de sauvegarde des paysages, d'occupation et d'entretien du territoire. Nous devons donc trouver une concertarion, une alliance entre ces deux objectifs ou ces deux exigences.

L'instauration des jachères a correspondu au désir de limiter quantitativement la production.

Le ministère de l'environnement – soyez-en assuré, monsieur le député – veille, dans les domaines de sa compétence, à ce que les remembrements se fassent en évitant de saccager, comme cela a été quelquefois le cas, certains paysages et savorisent la jachère à des fins faunis-

tiques, cynégétiques - je m'en suis d'ailleurs entreienu assez souvent avec les fédérations de chasse qui ont des propositions utiles à ce sujet - ou de protection de biotopes divers, y compris les ressources en eau, en fixant les jachètes autour des points d'eau ou, s'agissant de paysages sensibles, le long de cenains cours d'eau.

Vous avez évoqué l'expérience américaine, monsieur le député. Le gouvernement des Etats-Unis nous a précédés dans la mise en œuvre de jachères. L'agriculture de ce pays éprouve des difficultés à concilier impératifs de production et tespect de l'envitonnement dans des conditions qui sont tout de même différentes de celles qui pré-

valent en Eutope.

Voilà les éléments que je peux apporter en complément aux deux questions qui viennent d'être posées sur ce sujet.

M. le président. Je vous remercie.

Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démoctatie française et du Centte.

La parole est à M. Pierre Lang.

M. Pierre Lang. Permetrez-moi, monsieut le ministre, de profiter du débat auquel vous nous conviez pour appe-

ler votre attention sur les sites orphelins.

Au ritre de l'année 1993, le budget du ministète de l'environnement prévoyait une enveloppe de 10 millions de francs, auxquels ont été ajoutés 50 millions de francs dans un deuxième temps, pour les sites orphelins dont le nettoyage est souvent impérieux, surtout lotsque les déchets s'accumulent.

Pour l'année 1994, 15 millions de francs sont dévolus au nettoyage et à l'entretien de ces sites. Je salue cette augmentation de ctédits de 50 p. 100. Elle s'avérait, vous

en conviendrez, bien nécessaire.

Cependant, l'ampleur du problème des sires orphelins devient telle que ces crédits ne suffitont pas. On voit notamment, de plus en plus, sut certains sites un amoncellement de pneus usagés dont le traitement est difficile pour les collectivités locales. Nous ne pouvons raisonnablement pas, tous soucieux de la protection de l'envitounement, laisser ces points noirs, ces montagnes noites

polluer notre cadre de vie.

Dans ma circonscription, d'immenses dépôts de pneus er de résidus de broyats d'automobiles encombrent et polluent la région. A Betting-lés-Saint-Avold et à Forbach-Marienau, ces déchets ont été importés d'Allemagne par des industriels, avec la promesse d'y construire des installations de traitement. Bien sur, ces industriels ont disparu; les installations n'ont jamais été construites, mais les dépôts sont restés. Des dizaines de lettres d'élus, par moins de treize tapports du préfet de tégion au ministre de l'environnement, n'ont pas réussi à susciter l'intérêt de vos prédécesseurs. Il a fallu le changement de majorité et votre arrivée pour que l'action concréte succéde à l'esbroufe et que soient prises enfin les décisions qu'il fallait.

Vous comprendrez que je sois particuliérement attentif à ce que les administrations locales, la DRIRE et l'ADEME ne diluent pas dans le temps et dans l'espace le crédit de 13 millions de francs que vous avez décidé d'af-

fectet à ce problème.

La résorption rapide de ces sites a chez nous une valeur de symbole. Mais, nous le savons, pour l'aventr, le traitement des pneumatiques usagers n'est pas ren'able pour les entreprises. Il en coûte de 1 000 francs à 1 500 francs la tonne. Aussi ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'envisager une taxe à l'achat des pneumatiques, de l'ordre de 10 francs, payée par l'usager et dont le produit servirait à alimenter un fonds destiné au traitement des pneumatiques, en commençant par les sites orphelins? En Alsace, un système local, déjá en place, va dans ce sens. L'Etat pourrait ainsi prendre en charge une politique d'organisation des filières de traitement des pneumatiques et remédier par la même à une situation ptéoccupante et aux conséquences dommageaoles sur la qualité de vie de nos concitoyens.

le vous remercie, monsieur le ministre, de toures les clanifications que vous voudrez bien nous donner sur cette question.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je suis sensible à vorre témoignage de satisfaction devant l'action concrète que nous avons engagée, d'une manière générale, pour la décontamination des sires pollués, et en particulier - je comprends que vous y ayez fait allusion - dans vorre dépanement où se posait un probléme réel de dépôts de pneus, mélangés à des produits toxiques dangereux.

Je suis personnellement très soucieux des sites pollués et très motivé à y mettre fin. J'ai indiqué que j'allais dans les tout ptochains jours adresser à tous les préfets une circulaire afin que soient identifiés tous les sites pollués, qu'ils soient « orphelins » ou qu'ils appartiennent encore, par exemple, à des groupes industriels en activité, et cela de maniète sérieuse, sereine, en nous gardant à la fois du catastrophisme et de l'indifférence qui ont trop souvent prévalu.

Nous allons non seulement les identifier, mais aussi les hiérarchiser en fonction de leur contenu, de la toxicité des dépôts et aussi de leur devenir, car certains pourront ètre requalifiés sur le pian paysager, alors que d'autres pourtont être réutilisés. Le traitement des sols selon leur

destination n'est pas forcement le même.

C'est tellement viai que, trouvant un budget relativement faible - une dizaine de millions en 1993 - j'ai souhaité que le tiers des ctédits alloués à mon ministère au titre du plan de relance que M. Balladur a décidé, soit 50 millions sur 150 millions soir consacté à un ptogramme exceptionnel de décontamination, qui a d'ailleurs servi en particulier en Moselle. Si vous voulez me faire dire que ce crédit n'est pas suffisant, j'en conviens, et il le sera d'autant moins qu'on aura répertioré et repéré des sites pollués. C'est cependant mieux que les 10 millions inscrits au budget de 1993; plus les 15 millions provenant de l'association « Entreprises pour l'environnement », c'est dejá oien.

Pour 1994, nous rettouvons une situation plus normale puisqu'il n'y a pas de plan de relance; c'est pourquoi j'ai souhaité augmenter de 50 p. 100 les crédits du ministère de l'environnement consacrés à cette action.

A ces 15 millions, il faut ajouter sans doute une quinzaine d'autres millions qui seront apportes par « Entreprise pout l'envitonnement », dans le cadre du contrat passé avec ces entreprises qui acceptent de consacrer une partie de leurs moyens à décontaminer des « sites pollués orphelins ». Nous disposerons donc au total d'une trentaine de millions en 1994. Je pense, pour rassuter votre rapporteur, M. Gonnot, que nous pourrons tout de même enclencher, avec ces 30 millions, quelques opérations nouvelles de décontamination.

S'agissant des pneus, monsieur le député, je connais la difficulté. La production est considérable, et elle est d'ailleurs proportionnelle au nombre de voitures ou de camions que l'on achète. Il existe des possibilités de traitement, cottume l'incinération en cimentene, avec la

récupération d'énetgie. Il existe aussi des possibilités de recyclage. Je peux en témoignet : dans ma propre région, on a construit des merlons de protection de certains villages en montagne avec des pneus, ce qui rend ces merlons un peu plus élastiques contre les chutes de pierres ou de rochers.

Je souhaite donc – je l'ai déjá dit à M. Bosson – que l'on systématise le recyclage des pneus dans les travaux

publics en le faisant de manière sérieuse.

l'ar ailleurs, nous avons aussi commence, avec la profession, à travailler sur un dispositif national de collecte et de traitement pour qu'on ne retrouve pas des situations comme celle que vous subissez dans votre département.

Peut-êrre fait-il éviter de parlet de taxes. J'ai dir tout à l'heure: « Le contrar plutôt que la contrainte » ; je m'y tiendrai aussi longtemps que je le pourrai.

M. Bernard de Froment. Pas de taxe!

M. le ministre de l'environnement. On peut plutôt imaginer une contribution des producteurs de pneus à un

système de collecte et de traitement.

En tout cas, c'est un problème réel, notamment en raison du risque d'incendie que comportent les dépôts de pneus. Pour être objectif, un dépôt de pneus, c'est un peu moins grave qu'un site pollué pat des produits toxiques. Je n'en suis pas moins très soucieux, au-delá des crédits que nous avons pu mobiliser pout supprimer ces dépôts, de rechercher un système contractuel avec les producteurs de pneus ; je préfère cette méthode à un système de contraintes.

- M. le président. La parole est à M. Hervé Mariton.
- M. Hervé Mariton. Monsieur le ministre, ma question porte sur les décalages qui existent dans la téglemenration de la chasse entre des régions et des départements, décalages souvent peu compréhensibles et peu justifiables pour des populations voisines,...
 - M. Patrice Martin-Lalande. C'est vrai!
- M. Hervé Mariton. ... décalages contre lesquels les citoyens réagissent en revendiquant des pratiques assises sur des readitions bien établies.

Je pense tout spécialement à la chasse aux appelants, qui est autorisée dans un département comme le Vaucluse, mais qui ne l'est pas dans le département de la Drôme.

M. Jean Tardito. Ce sont des chasses traditionnelles!

M. Hervé Mariton. D'autres problèmes du même type peuvent se poser entre d'autres départements voisins.

Il s'agit de contradictions pénalisantes. Il semble que l'évolution de votre ministère sur ce sujet ne soit pas tout à fair à la hauteur de ce que les chasseurs revendiquent, je ctois, avec beaucoup de justification. (« Trés bien! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Comme l'a dit M. Tardiro, il s'agit en effet d'une question qui touche au grand et difficile sujet des chasses traditionnelles.

Monsieur Mariton, l'article R. 224-11 du code rural, qui est un peu la bible dans ce domaine, permet au ministre chargé de la chasse, c'est-à-dire votre serviteut, d'autoriser, dans les conditions qu'il détermine, l'usage des appeaux et appelants pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau. Ces usages facilirent les prélèvements sur ces espèces. Ils correspondent fréquemment à des pratiques anciennes, traditionnelles, auxquelles les chasseurs de territoires particuliers – vous l'avez dit pour votre département que je connais – sont trés attachés.

Nous travaillons actuellement sur des mesures de déconcentration — je l'ai dit en présentant le budget. Dans l'attente de ces mesutes de déconcentration, il m'a paru ptéfétable de limiter les nouvelles autorisations à des départements voisins de départements qui bénéficient déjá de la mesure ainsi qu'à des espéces dont les populations sont dans une situation favorable.

La situation de l'alouette n'est généralement pas jugée comme favorable en France. Plus précisément, certains chasseurs drômois demandent l'autotisation d'utiliser des hiboux artificiels pour attirer les alouettes. Dans la mesure où un changement éventuel de tègles ne porterait d'effets que pour la ptochaine saison de chasse, je souhaite laisser aux préfets le soin de trancher dans le cadre de la déconcentration qui, dans ce cas, avouons-le, paraît préférable.

- M. le président. La parole est à M. Roger Lestas.
- M. Roger Lestas. Monsieur le ministre, les crédits concernant les parcs nationaux er régionaux sont très limités. Je crains que, une fois de plus, il ne soit fait appel aux collectivités retritoriales nous l'avons déjà vu au cours des derniètes années pour assurer un fonctionnement de plus en plus onéreux de ces parcs.

La perspective de la création en 1994 de quarte parcs nouveaux me conduit à vous demander si vous pouvez prendre l'engagement de prévoir un crédit à cet effet sans prélever sur la doration inscrite au budget qui nous est présenté.

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Vous exprimez, monsieur le dépuié, comme l'aurait fait M. Micaux qui est trés mobilisé sut cette question, un sentiment d'inquiétude à propos de l'insuffisance je le comprends bien des crédits de fonctionnement des parcs naturels régionaux et contrats vetts.

Le mainrien, dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les régions, des crédits de fonctionnement de l'État en faveur des parcs régionaux est, pour moi, une priorité. Cette contribution n'est pas négligeable. Elle représente, selon les parcs naturels régionaux, entre 5 p. 100 et 23 p. 100 de leur budget de fonctionnement.

Elle est essentielle pour assurer l'intégration des préoccupations d'environnement dans la constitution des équipes de personnels et pour conditionnet l'obtention d'autres crédits grâce à la mobilisation de financements, européens notamment.

L'encadrement de personnels recrutés dans le cadte des emplois verts doir entrer dans les missions revenant au « noyau dur » de l'équipe du parc. Il est cependant normal, me semble-t-il, que l'Etat puisse demander aux parcs naturels régionaux l'effort de rigueur de gestion qu'il s'applique à lui-même.

Je peux enfin vous confirmer, même si cela paraît - je le comprends - bien insuffisant, que les crédits d'investissement progtessetont par ailleurs fortement dans le budget pour 1994 au profit des parcs naturels régionaux.

- M. le président. La parole est à M. Pierre Hétisson.
- M. Pierre Hérisson. Ma question est quasiment identique à celle de l'orateur précédent. Elle porte plus précisément sut les négociations qui sont en cours, ou qui vont aboutir d'ici à la fin de l'année, sur la mise en œuvre des contrats de plan Etat-région, le mainrien des crédits des parcs naturels régionaux et le financement des investissements nouveaux, compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontés les conseils régionaux, comme

les autres collectivités, et qui leur interdisent d'augmenter la pression fiscale, donc de trouver des moyens budgétaires supplémentaires.

Monsieur le ministre, que peut-on envisager pour 1994, plus particuliérement pour la création dans la région Rhône-Alpes de deux parcs naturels régionaux nouveaux dont un me tient, comme vous, particuliérement à cœur? Cette création, en termes d'investissement, pose un vétitable problème dans la mesure oû le crédit n'est pas augmenté dans le cadre du contrat de plan Etat-tégion.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le dépuié, je confirme devant la représentation nationale que, dans les contrats de plan qui sont en cours de discussion, les préfets de région ont teçu mandat de considéter l'environnement comme une priorité. J'en veux pout preuve la lettre que M. le Ptemiet ministre a lui-même signée, dans laquelle il invite les préfets de région à prendre en compte prioritaitement les problèmes d'environnement, et plus particulièrement la lutte contre les crues et la prévention contre les nisques naturels majeurs.

Il est possible, autant que les tégions le souhaitetont, de contractualiser dans les prochains contrats de plan, en faveut des parcs naturels régionaux.

Le ministère de l'environnement apporte, je le répère, un financement aux parcs naturels régionaux, sous la fotme d'une subvention de fonctionnement, d'une part, et d'une subvention d'investissement ou d'équipement, d'autre part. Ces subventions ont été contractualisées avec les régions depuis le VIII Plan er sont proposées à la contractualisation dans le cadre du XI Plan.

Le moniant de la subvention annuelle de fonctionnement par parc est en moyenne de 600 000 francs, ce qui représente entre 5 et 23 p. 100 du budget de fonctionnement selon les parcs.

Le moniant de la subvention annuelle d'équipement par parc s'élève à 300 000 francs. C'est une somme plus faible. Elle reptésente entre 4 et 36 p. 100 du budget d'équipement des patcs.

Cette doiation progresseta, en 1994, de 35 p. 100. Elle atteindra globalement, pour les parcs naturels régionaux, la somme de 23 millions de francs.

Je mesure bien que ces ctédis ne répondent pas à toutes vos attentes. Peut-êtte obtiendrons nous, obtien-diez-vous qu'ils soient renforcés. Ils cottespondent cependant aux missions que l'Etat confie aux parcs naturels régionaux pour la gestion des milieux, des paysages et du patrimoine national.

J'indique, pour l'information de l'Assemblée, que la moyenne de créations de nouveaux patcs naturels que nous prévoyons, avec une exigence de qualité dans le cadre des nouvelles chartes, est d'enviton trois ou quatte pares régionaux par an, dont, je l'espère, un ou deux dans votte tégion en 1994.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michei Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le ministre, en écoutant cet aprés-midi votre longue intervention et en me temémorant les compliments que vous avait adressés Mme Ségoléne Royal, j'avais l'imptession qu'il y avait plus de points de continuité que de raptures entre l'action de l'actuel gouvernement et celle du précédent.

Il me semble pourtant qu'un grand changement est intervenu depuis quelques mois. Les élections sont loin. La pression des écologistes diminuant, on a le sentiment, monsieut le ministre, que vous vous retrouvez un peu seul...

- M. Patrick Ollier. Ne vous inquiérez pas : nous sommes lá!
- M. Bernard de Froment. Nons sommes tous avec le ministre!
- M. Michel Destot. ... à défendre au sein du Gouvernement la cause de l'environnement. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)
- M. Patrick Ollier. Le ministre est soutenu par sa majorité.

M. Michel Destot. Je citerai deux exemples.

S'agissant de la politique des déchets, la loi du 13 juillet 1992 sur les déchets est, chacun en conviendra, l'une des plus avancées au monde. Malheureusement, son application laisse à désiter et l'on attend encore la quasitotalité des décrets d'application. Les industriels enxmémes, qui our été sollicités une première fois – et je tegrette que la loi n'ait pas rendu obligatoire leur implicarion – semblent relâcher leurs efforts pour la suite.

S'agissant de l'Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énetgie, il y a une contradiction flagrante entre le ministre de l'envitonnement et le ministre de l'industrie, M. Longuet, dont je me bornerai à citer les propos qu'il a tenus le 5 octobre dernier devant la commission des finances: « La réduction des crédirs versés à l'ADEME est liée à une interrogation sur sa finalité. » Vous nous disiez sous à l'heute qu'il érait important de soutenir l'ADEME.

Il est nécessaire d'aller vers un objectif qui devrait se ttaduite par une véritable filiéte industrielle dans le domaine de l'environnement. Or le coup dur porté par M. Longuer au budget de l'ADEME consiste non seulement en un retrait en ce qui concerne la ptotection de l'environnement, mais aussi en un retrait en matière de créatiens d'emplois, alors même qu'il s'agit d'un domaine tiés important. Tous les experts internationaux s'accordent à considéter qu'au troisième millénaire 20 à 25 p. 100 des marchés mondiaux seront directement ou indirectement liés au domaine de l'environnement.

Autre point: les décharges de classe l. Vous ètes comme moi l'élu d'une tégion - la région Rhône-Alpes - qui est un « point noir ». Il y en a, au demeurant, bien d'autres. Nous ne voyons pas se préciser le choix des sites qui doivent être retenus dans un délai de ttois aus.

- M. Patrick Ollier. Il fallait déposer des amendements!
- M. Michel Destot. Un an et demi s'esi déjá écoulé depuis le vote de la loi du 13 juillet 1992. Il ne faudiait pas que, dans un pays où l'on a téussi à implanter cinquante centrales nucléaires, on soit incapable d'instaliet une décharge de classe I supplémentaire.

Enfin, j'ai commis un second rapport dans le cadre de l'Office patlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur le problème des déchets hospitaliers. Même si ces detniers représentent une quantité moindte que les déchets industriels ou ménagers, ils posent un problème très impottant.

- M. Bernatd de Froment. Quelle est votre question?
- M. Michel Destot. Au-deiá, monsieut le ministre, des commentaites que vous avez faits cet aprés-midi sur le thème «environnement et santé», nous attendons des

réponses beaucoup plus larges sur les problèmes d'évacuation, d'élimination, de transport et de traitement de ces déchets.

Sur tous ces pointe, je souhaitetais que vous nous fassiez part de votte sentiment.

- M. Ambroise Guellec. Question longue, mais bien posée!
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. La règle du jeu est difficile, monsieut le président, car tépondre en deux minutes, comme j'y suis invité, à autant de questions précises et importantes n'est pas aisé.

Je remercie M. Destot du ton sur lequel il s'est

exprimé.

S'agissant de la collecte et du ttaitement des déchers hospitaliets, qui me préoccupent tout autant que vous, monsieur Destot, je ptéléterais profiter d'une autre occa-

sion pour vous apporter une réponse complète.

Je n'inscris pas mon action dans une volonté de rupture avec celle de mon prédécesseur, qui est à côté de vous, ou de condamnation. Si j'ai répondit cet aprés-midi à Mme Ségoléne Royal, c'est parce que sa propre intervention m'invitait, si je puis dite, à le faire. J'inscris plutôt mon action dans la consinuité, même si chacun a son tempérament et ses idées propres, et peut décider certaines inflexions. Nous avons à faire à des choses nouvelles et différentes, à appliquer les lois existantes et à retenir de nouvelles orientations. J'ai d'ailleurs obsetvé que les ministres de l'environnement successifs ont toujours travaillé ainsi. Je souhaite que cela continue. En tout cas, monsieur Destot, je vous remercie de la sollicitude que vous manifestez à mon égard et je tiens à vous rassurer: je ne suis pas si seul que cela!

- M. Patrice Martin-Lalande. Non!
- M. le ministre de l'environnement. Le Premier ministre lui-même il aura l'occasion de le dire la semaine prochaîne est trés préoccupé par ces problèmes, comme nombre de mes collégues du Gouvernement...
 - M. Jean-Piette Brard. M. Longuet, par exemple?
- M. le ministre de l'environnement. ... et comme un très grand nombte de parlemenraires.

Un mot en ce qui concerne les déchets, lesquels constituent, monsieur Destot, l'objet principal de votre question.

Quels sont les objectifs de la politique des déchets fixée par la loi du 13 juillet 1992 ? Prévenit, réduire la production de déchets en agissant sur la fabrication et la distribution des ptoduits; limitet le transport des déchets; les récupérer pour valoriser les matériaux ou l'énergie qu'ils contiennent; enfin, mieux informer le public, éviter à la fois la panique, ou le catastrophisme, et l'indifférence.

La mise en application de cette loi un an après sa promulgation peut être tésumée de la manière suivante.

Les décrets instituant l'élaboration, dans un délai de trois ans, des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés et des plans tégionaux pour les déchets industriels ont été pris en févriet 1993.

Les commissions chargées d'assister les préfets sont en place dans soixante départements. Dix autres le seront avant la fin de l'année. Deux départements vettont leur plan soumis à enquête publique en 1993 et dixneuf départements dans le courant de 1994.

La taxe sur la mise en décharge des déchets ménagets et assimilés alimentant le fonds de modernisation de la gestion des déchets, géré par l'ADEME, est en place depuis le 1^{er} avril 1993.

Le décret fixant certaines modalités d'exercice du droit à l'information du public sur les déchets est en voie de publication. C'est l'un de ceux dont j'ai dit que j'accélèrerais la publication. Il prescrit notamment la création de commissions locales d'information ou de surveillance pour les unités de traitement et de sockage des déchets.

Je veux enfin rappeler des mesures antétieures à cette loi, mais qui la confortent par la responsabilisation des industriels à l'égard de leurs produits et des déchets qu'ils générent, par exemple la réglementation telative aux emballages, avec notamment le dispositif Eco-Emballages et le développement de la marque « NF environnement ».

Vous avez rappelé votre souci à propos de l'ADEME. Je ne reviens pas sur la confiance que j'ai en elle. Et ce ne sont pas des mots, puisque cette confiance se traduit pas une substantielle augmentation de mes propres ctédits

au sein de l'Agence.

Je l'ai d'ailleurs chargée d'un travail très important – et je serai heureux d'en communiquet les résultats à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dont vous faites partie – sur le bilan écologique, les «éco-bilans», des différentes filières de traitement des déchets, qu'il s'agisse de la réutilisation des emballages ou des déchets, de leur recyclage, de leur récupération ou de leur incinération avec valorisation énetgétique. Cette étude est engagée. Elle peut débouchet sur des résultats étonnants. Je pense avoit l'occasion, le moment venu, d'en informer le Patlement, et d'abord l'Office parlementaire des choix technologiques.

- M. le président. La parole est à M. Michel Destot, pour poset sa seconde question.
- M. Michel Destot. Monsieur le ministre, je reviendrai d'abord btiévement sur le dialogue intéressant et consttuctif qui s'est instauré à propos des 250 appelés du contingent qui, dans le cadre de leur service national, participeront à des activités lièes à l'environnement et sut le budget de 7 millions de francs qui est prévu à cet effet. Comment ces appelés seront-ils sélectionnés? Ne vont-ils pas prendre la place des objecteurs de conscience? (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Plusieurs associations, dont je me fais ici l'écho, s'inquiètent sur ce point.

Cette observation étant faite, ma question portera sur l'environnement et les transports, notamment sur l'effet de setre.

A cet égard, l'actualité va se préciser, puisque, au mois de décembre 1993, en principe, nous entrerons dans la phase de tatification de la convention sur le climat, après la conférence de Rio.

Les pays industrialisés, dont fait partie la France, doivent réduite leuts àmissions de gaz carbonique au niveau de 1990. Or, au couts de la dernière décennie, le transport, essentiellement urbain, s'est ttés fortement accru en France. Les émissions de CO₂ ont augmenté de 38 p. 100.

Compte tenu que notre électricité est pour une large part d'otigine nucléaite, ce n'est pas dans ce domaine, contraitement à l'Angleterre ou à l'Allemagne, que nous pourrons réaliser des efforts importants. Nous devons donc définir une politique des transports, notamment en ce qui concerne les transports routiers de matchandises et l'utilisation de l'automobèle en ville, qui permette une diminution des émissions de CO₂.

Cela implique un changement de politique assez tadical et une véritable évolution de notre société.

Je citerai deux exemples.

Depuis dix ans, on a assisté à une baisse – beaucoup trop sensible, selon moi – de 22 p. 100 de la fiscalité pesant sur les usagers de la route. Comment voulez-vous, dans ces conditions, réduire l'usage de la voiture?

Second exemple: les subventions accordées aux transports en commun s'élèvent en Île-de-France à 16 milliards de francs par an alors que celles qui sont attribuées aux organismes de HLM pour diminuer l'impact que représente le coût de foncier et leur permette de construire en zone chère ne reptésenrent que 400 millions de francs par an. Voilà qui éloigne les gens vers des zones qui ne sont pas desservies par les transports en commun et les incite à utiliser leur voiture.

Un tel résultat est facheux et le Gouvetnement doit absolument prendre position en faveur d'une réduction des transports.

Pour conclure (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour le République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) ...

- M. Patrick Ollier. Assez!
- M. Bernard de Froment. Monsieur le président, le temps de parole de l'orateur est écoulé!
- M. Michel Destot. ... je rappellerai, avec une pointe d'ironie, une déclaration que vous avez faite à *Libération* au mois d'août invitant...
- M. Jean-Louis Goasduff. M. Destot auta parié dix minutes pour ne rien dite!
- M. Michel Destot. ... vos propres services à utiliser le vélo. Monsieur le ministre, êtes-vous venu ce soir à vélo pour dialoguer avec nous?
 - M. Bernard de Froment. Tout ça pour ne rien dire!
- M. le président. Mes chers collègues, je vous fais observer que M. Destot a parlé deux niinutes trente, et non pas dix!
- M. Patrice Martin-Lalande, C'est fou ce que ça a semblé long!
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. M. Destot a posè des questions intéressantes, auxquelles je m'efforcerai d'apporter des réponses précises.

Monsieur Destot, je me déplace souvent à vélo, et ce que j'ai indiqué, nous le ferons : lorsque nous allons être réunis tout près d'ici, probablement avenue de Ségur et avenue de Suffren, je metttai à la disposition des fonctionnaires de mon ministère quelques dizaines de vélos pour qu'ils puissent se tendre à l'Assemblée nationale, à Matignon, au ministère de l'agriculture et dans d'autres ministères proches du VIIs arrondissement. Ce sera une façon de donner l'exemple. (« Très bien! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe socialiste.)

W. Patrice Martin-Lalande. Avec une cocarde dessus! (Sourires.)

M. le ministre de l'environnement. Je ditai plus sétieusement que je suis très frappé par le peu de place que tient le deux-roues dans les villes de France. L'un de vos collègues, M. Cazenave, est devenu, voici quelques jours, président de l'Association des villes cyclables – pout autant que je me souvienne du nom. C'est une affaire très importante, et je ne comprends pas pourquoi – ou plutôt je le comprends trop bien – nous n'avons pas su, à l'exemple des pays du Notd qui ont potitrant beaucoup moins de soleil que nous et où les gens pourraient théoriquement circuler moins facilement en plein air, réserver une place aux deux-roues dans les villes et le long des routes. J'ai indiqué, notamment au cours des discussions qui sont engagées à propos des contrats de plan, que nous tecommanderions aux préfets de facilitet, gtâce à ces formules de contractualisation entre l'Etar et les collectivités locales, la réalisation de pistes cyclables sur le côré des routes.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M, le ministre de l'environnement. Mais un effort doit aussi être réalisé dans les villes. Réserver dans celles-ci à une place aux vélos et, d'une façon plus générale, aux deux-roues implique de mieux maítiiser l'utilisation de la voiture.

Il me paraît inconrournable – et je réponds là pour partie à votre question, monsieur Destot – de limiter le nombre de voitures en ville. Les maires devront, pour cela faire preuve de courage et certains ont déjà ptis des mesures en ce sens.

De la même façon, il faudra du courage – et je reviens à votre précédente question – pour créer dans chaque région de France une décharge de classe l.

Je ne suis pas aussi pessimiste que vous sur la démarche engagée par la SEMEDDÎRA en Rhône-Alpes, Je ctois que nous aboutirons prochainement à la présentation d'un ou deux sites.

L'effet de serre est un problème global, lié la circulation des automobiles et des camions.

Conformement aux engagements internationaux pris par le gouvernement français et par le Président de la République, je présenterai au Pailement en décembre prochain un projet de loi afin qu'il autorise la ratification de la convention sur les changements climatiques.

Au niveau communautaite, nous œuvrons en faveur d'une approche fiscale dans la lutte contte les émissions de CO₂. Une telle approche est difficile, notamment en raison de la position de certains de nos partenaites, comme la Grande-Bretagne. Mais, ainsi que je l'ai plusieurs fois souligné à Bruxelles et à Luxembourg, notre pays est favorable à la mise au point d'un instrument fiscal dès l'instant où il concetnera seulement les émissions de CO₂, et non pas l'énergie qui, chez nous, n'est pas polluante puisqu'elle est d'origine électronucléaire ou hydroélectrique.

Sur le plan national, M. le ministre de la recherche, François Fillon, et moi-même avons demandé voici quelques semaines à l'Académie des sciences de réactualiser son rapport sut l'effet de seire et les travaux conduits avec beaucoup d'intelligence par M. Yves Martin.

J'observe que le relèvement substantiel des taxes pétrolières dans le cadre de la demière loi de finances rectificative participe à la lutte contre l'effet de serre.

Le secteur des transports est, en effet, crucial dans la lutte contre l'effet de serre. Je rappelle à l'Assemblée que les émissions de CO₂ liées au transport out augmenté de 36 p. 100 en France depuis 1980.

Au début de votre propos, vous avez évoqué brièvement la question des appelés du contingent. Je crois pouvoir vous rassurer : la mesure envisagée ne sera pas prise au détriment du système déjà en place et qui fait appel aux objecteurs de conscience.

Lorsque je suis devenu ministre, je suis allé, ce qui, paraît-il, est inhabituel, dire bonjour à tous les fonctionnaires de mon ministère, un par un, dans leur buteau, sans les prévenir. En frappant à l'une des portes, je suis tombé sur deux jeunes gens sympathiques en train de tra-

vailler sut un ordinateur. Je leur ai demandé, comme à rous ceux que j'érais allé saluet, ce qu'ils faisaienr. Ils m'ont dit qu'ils étaienr objecteurs de conscience. Je les ai alors interrogés sur leur occupation. « Nous nous occupons des objecteurs de conscience », m'ont-ils répondu. J'ai ainsi appris que 980 objecteuts de conscience travaillaienr au ministère de l'environnement.

- M. Michel Bouvard. On comptend mieux ce qui se passe!
- M. le ministre de l'environnement. Ne merrons pas en cause ce système : c'est la loi, et ils la respectent en acceptant de faire un service plus long. Mais j'at trouvé assez anormal que les seuls jeunes Français qui fassent leut temps de service national au profit de l'environnement se trouvent être des objecteurs de conscience.
 - M. Philippe Legras. Tout á fait!
- M. le ministre de l'environnement. Voila pourquoi j'ai décidé de demander au ministre de la défense d'accélérer le système de service national vert.
 - M. Patrice Martin-Lalande. Trés bien!
 - M. Yvon Bonnot. C'est une bonne chose!
- M. le ministre de l'environnement. C'est pourquoi, des le début de l'année prochaine, 250 appelés feront leur service dans le cadre de la sécutité écologique. (Applau-dissements sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre, ma question porte sur le rôle des parcs naturels dans la gestion des forèrs.

Les parcs naturels sont les gardiens de la natute, donc de la forêt, sur leur territoire. Leur action doir avant tout avoir valeur d'exemple dans tout notte pays. C'est dire si le sujer est important.

Mais leur mission est certainement plus difficile dans le domaine forestier que dans tour autre. En effet, le souci de productivité l'emporre de plus en plus dans la stratégie de placement financier des grands propriéraires institutionnels – je pense bien évidemment à la Caisse des dépôrs, mais il y en a d'autres – ainsi que des particuliets propriétaites privés, quand ce n'est pas de l'Office national des forêts lui-même.

Ot cette productivité suppose une production forestière maximum dans un minimum de temps. C'est malheureusement en contradiction avec la préservation des écosystèmes, notamment des équilibres hydtologiques, et avec la sauvegarde des espèces et des paysages. Je veux parler des enrésinements systémariques auxquels nous assistons.

A cet égard, il y a sans doute un équilibre à trouver. Je prends l'exemple du parc natutel du Morvan. Elu d'une région restée trés forestière, je sais – et vous le savez aussi bien que moi, monsieur le ministre – à quel point l'opinion est choquée par la destruction des feuillus. A l'intétieur même de son pétimétre, le parc naturel du Morvan est dans l'incapacité d'agir.

Monsieur le ministre, les parcs naturels, régionaux ou nationaux, ne pourraient-ils intervenir dans l'élaboration des plans de gestion forestière et dans les opérations qui en découlent? Ne poutraient-ils constituer un point de passage juridiquement obligatoire dans les procédures

d'élaboration de ces plans ou dans ces acres, même s'îl est sans doute difficile de leur accorder une sorte de droit de vero?

Je verrai là un vrai moyen, en dehots des moyens marériels que nous réclamons parsois les uns et les autres, de restauret l'autorité juridique et morale des parcs, de faire appel à l'opínion publique sut des questions essentielles rant au plan local que national; et de ramener, enfin, et j'y insiste, les parcs narurels concernés par la forér à leur objet central, qui est, bien évidemment, la protection de l'environnement. (Applaudissements sur les banes du groupe du Rassemblement pour la Répablique.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Je vous remercie, monsieur Van Haecke, de votre question. Votre préoccupation tejoint d'ailleurs celle de nombreux députés à propos du Morvan et de l'évolution actuelle de la forér dans ce massif prestigieux.

Il s'agit de savoit comment institutionnaliser la participation des services du ministère de l'environnement et de ceux des espaces protégés à l'élaboration des orientations régionales fotestières - ce que l'on appelle les ORF - des directives locales d'aménagement et des orientations locales d'aménagement lorsque celles-ci intéressent leur retritoire,

Le ministère de l'environnement, je peux vous en donner l'assurance, s'intéressera parriculiérement aux documents concernant la gestion des forèts, confiée à l'Office national des forèts, dans le cadre de la cotutelle que j'exerce désormais – et je vous prie de croire que je compte la mettre en œuvre – sur cer établissement public. Voilà le premier élément de ma téponse.

Quant aux parcs nationaux, ils ont, en vertu du décret qui les a créés, la possibilité d'encadrer les activités forestières. Ils donnenr un avis simple sur les aménagements. Leu rôle pourtair être renforcé par une procédure d'avis conforme.

S'agissant des parcs naturels régionaux, l'article 2 de la loi du 8 janvier 1993 sur le paysage et son décret d'application, dont la mise au point est prévue pour la fin de cetre année, doivent leur permenre d'élaborer, avec un souci d'exigence et de qualité leurs nouvelles chartes sur la base d'un plan du parc qui précisera les grandes orientations paysagéres, notamment en marière forestière. Ainsi, les parcs naturels régionaux ont un réel moyen d'intervenir dans le domaine forestier.

Pour ce qui est du parc régional du Morvan, je suis comme vous ptéoccupé de voit que la forét traditionnelle de feuillus, qui est la forét noble – mais qui coûte cher patce que de quatte-vingr années à cent sont nécessaires pour qu'elle produise – disparaît au ptofit des résineux. Remplacer les zones pauvres du Morvan par des forêts de résineux est en effet plus rapide. J'ajoute – car vous ne l'avez pas dit, monsieur le dépité – que, actuellement, le marché et la fiscaliré incirent à planter en résineux. Il faur donc faire en sorte que les réglements forestiers et de boissement ne petmettent plus à des éléments extérieurs d'avoir une telle influence.

Le ministère de l'environnement et le ministère chargé de la forêt – j'en ai d'ailleurs patlé à M. Puech – devront donc se concerter, lors de l'élaboration des décrets d'application de la loi sur les paysages pour garantir aux parcs naturels régionaux les moyens de leur politique. Ceia permettra de renforcer les modalités d'une démarche contractuelle que nous souhaitons privilégier dans un premier temps.

M. le ptésident. La parole est à M. Jean-Marie Bertrand.

M. Jean-Marie Bertrand. Monsieur le ministre, je voudrais vous entretenir de la décentralisation de l'environnement er du financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, les CAUE.

En avril prochain, doit être présenté au Parlement un projet de loi de décentralisation pour l'envitonnement. Le rôle de la tégion sera renforcé. Le département aura de nouvelles compétences. Les pouvoirs des maires seront organisés. Mais nous nous souvenons que le principal obstacle à l'efficacité des lois de décentralisation de 1982 a été l'absence de moyens financiers correspondants.

Or je ne trouve pas dans le projet de budget pour 1994 l'accompagnement financier du futut projet de loi, plus particulièrement en ce qui concerne le financement des CAUE, étant donné la baisse du produit de la taxe additionnelle à taxe locale d'équipement.

Si les CAUE se consacrent déjà à l'environnement, ils sont plus particuliètement intervenus jusqu'à ce jout sut des thèmes relarifs à l'architectute et à l'urbanisme. Dans ces conditions, faut-il envisager de supprimer le mot « environnement » et s'en tenir à ceux de « conseils d'atchitecture et d'urbanisme » ?

Je préférerais, pout le bénéfice des élus locaux et de la population, que soit mis en place, pour une application effective des lois, un partenariat financiet avec le ministète de l'environnement, étant entendu que les collectivités territoriales ont déjà apporté leur contribution pour diminuer en ce domaine les effets du désengagement opèré par l'Etat ces dernières années. (Applaudisements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole esi à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieut le député, nous vertons dans le texte de loi que je vous proposerai sur la clarification de la décentralisation quelle place confitmer, ou confotter, ou trouvet pour les CAUE. En attendant, votre question me donne l'occasion de dite un mot de cette structute utile, qui constitue un élément important, dans la quasi-totalité des départements d'un partenariat local au service de l'envitonnement et du paysage. C'est peu de dite que, s'agissant des CAUE, les départements et les conseils généraux jouent un rôle moteut.

En vertu de la loi, les CAUE peuvent en effet banéficier de la taxe départementale susceptible d'être votée par les conseils généraux. Son rendement est aujoutd'hui d'environ 170 millions de francs. En outre, les CAUE bénéficient, vous l'avez rappelé, d'un soutien du ministète de l'équipement.

Cette année, dix-neuf CAUE ont bénéficié de crédits rémunérant les vacations d'architectes consultants qui sont mis à leur disposition pat le ministète de l'équipement pout un montant de 3,3 millions de francs. Des subventions ont été affecrées sur le titre IV du budget du ministète de l'équipement à six CAUE et, sur le titre VI, à trois CAUE, qui ont ainsi bénéficié d'aides pour l'expérimentation et l'innovation architecturales et utbaines.

La fédétation des CAUE aura teçu cette anisée de la direction de l'architecture et de l'urbanisme 375 000 ftancs de subventions pout diverses actions, dont la téalisation de fiches en vue d'interventions dans le domaine du paysage.

A cet égatd, je tiens à signaler que je prépate actuellement, avec la fédération des CAUE un projet de convention afin que ceux-ci nous aident à mettre en œuvre - ce

sera le E de CAUE - la loi sur le paysage, qui est une bonne loi. Dans ce cadie, nous apporterons à cette fédération des soutiens financiers pour des projets spécifiques.

M. le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Monsieut le ministre, vous avez à plusieurs reprises évoqué la relation agriculture-environnement, ce qui prouve que le sujet est d'importance. Je regrette, pour ma part, que les agriculteuts soient trop facilement assimilés à des pollueurs. Nous sommes tous ici attachés à la teconquête de la qualité des eaux, mais nous sommes tout autant attachés à l'avenir de notte agricultute.

Nous savons que vous avez entamé, depuis plusieurs mois maintenant, une concettation avec les organisations professionnelles agricoles. Il est important aujourd'hui que vous nous réaffirmiez les tetmes de l'accord que vous avez pu conclure avec ces organisations et votte collègue M. le ministre de l'agriculture, et que vous nous donniez l'assurance que la politique qui seta dorénavant suivie respectera à la fois l'environnement et les intérêts de notre agriculture. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La patole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Je vais donc, monsieur le dépuré Guy Drut, réaffirmer ce que j'ai dit tout à l'heure et ce que j'ai déjà indiqué il y a quelques mois, alots que nous étions loin d'avoir mis au point et conclu cet accord à votre collègue François Guillaume, qui connaît bien ces questions: j'ai la conviction qu'on ne peut pas régler le problème de la pollution agticole contte les agriculteurs, ni même sans eux. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Dans cet esprit - le contrat plutôt que la contrainte -, je me suis attaché, avec mes services, avec les responsables des comités de bassin, des agences de l'eau, avec M. Jean Puech, qui a beaucoup suivi cette question, et avec les organisations agricoles à trouver le cadre général d'un accord dutable et volontaire. Nous sommes donc parvenus, la semaine detnière, à cet accord qui comporte trois volets: les produits phytosanitaires; les nitrates d'origine diffuse; l'amélioration et la mise aux normes des bâtiments d'élevage et des pratiques d'épandage, dont on sait bien que, dans certaines régions, elles sont le ptincipal problème.

Cet accord porte sut un engagement de dix ans, au rerme desquels nous aurons entrepris, tous ensemble, 7 milliards de travaux et mis en œuvre de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la qualité des sols et de l'eau. En dix ans, nous disposerons de sept milliards, dont 3,5 milliards pour le prochain contrat de plan. Le financement seta supporté pour un tiers chacun, par les agences de l'eau, par les contrats de plan et par les agriculteurs.

Le monde agricole fait donc un effort, il faut le souligner. Les agriculteurs ne sont pas des assistés. Ils ont accepté de participer à l'effort en finançant un tiers des rravaux de mise aux noimes.

Nous avons cependant souhaité aidet les agriculteuts, surtout à un moment où tant de chatges, mais aussi tant d'inquiétudes et d'angoisses, pésent sur l'agricultute française, en demandant aux agences de l'eau de prendre en charge leuts redevances. Cet effort des agences de l'eau a été négocié, sous l'autotité du Premier ministre, avec le ministète du budget, qui leur a accordé, en compensation, des avantages particuliets.

Aux tetmes de cet accord volontaire, substantiel et raisonnable, nous allons donc engager un programme qui, comme vous le souhaitez, monsieur Drut, préserve les intérêts de l'agriculture et permet d'éviter que les agriculteurs ne continuent à être monttés du doigt, soit de manière malveillante, soit de manière totalement sincère et objective parce qu'il existe des problèmes de pollution – on sait bien que, dans telle région côtière ou autour de telle ou telle ville, la menace est réelle. Il fallait donc traiter cette question et on ne pouvait pas la traiter sans les agriculteurs.

l'agriculture, je le répète, prend sa patt dans cer énorme effort en faveur de la dépollution, de la reconquête de l'eau. Et je veux saisir l'occasion que m'offre la présentation de mon budget pour remercier publiquement les agences de l'eau et les présidents de comité de bassin, mais aussi les organisations agricoles et le ministère de l'agriculture, de m'avoir aidé à élaborer cet accord, qui resteta sans doute parmi les plus importants de ceux que nous aurons mis en œuvre durant ces derniets mois. (Applaudissements sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République es du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. Nous revenous au groupe UDF. La parole est à M. Paul-Louis Tenaillon.
- M. Paul-Louis Tenaitlon. Monsieur le ministre, ma question concernait le rôle de votre ministère en matière d'aménagement du territoire et de décentralisation. Mais vous y avez déjá très largement répondu.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, il y a un exemple à ne pas suivre : celui de Mexico. Nous ne devons pas nous engager dans l'enchaînement des événements qui ont fait passer une ville de 500 000 habitants en 1910 à dix-huit millions en 1985 et à un peu plus de vingt millions maintenant. C'est l'exemple même de la ville bloquée, polluée, malade, où les dysfonctionnements et la déstructuration sociale entrainent la marginalisation et souvent l'élimination des plus faibles.

C'est un élu de la région d'Île-de-France qui s'adresse à vous. Si des élus et des associations de l'Île-de-France n'ont pas accepté, sous la forme où il était présenté, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région, c'est parce qu'ils y ont vu les prémisses d'une concentration urbaine exagérée. Il y a, mes chets collègues de province, des personnalités de l'Île-de-France qui estiment que la tichesse de cetre région ne peut se fonder sur l'appauvrissement du reste du territoire! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblemens pour la République.)

Reste, monsieur le ministre, que l'aménagement est lié à la construction, qui répond au besoin essentiel de se loger et de disposer de locaux pour les activités professionnelles. Toutefois, cela ne doit pas se faire dans n'imporre quelles conditions, c'est-à-dire dans des conditions qui pourraient mettre en cause non seulement le maintien de la qualité de la vie, mais également, si la nature se fâche un peu trop fort, la vie elle-même.

Les grands fleuves ne sont jamais totalement domestiqués, avez-vous dit, monsieur le ministre, et vous avez raison. Il n'y a pas de risque zéro! L'histoire nous montre que la Loire a toujours été un peu indisciplinée. La Seine a fait des caprices au début de ce siècle. Le Rhin, pollué par l'usine Sandoz, est, lui, l'exemple des difficultés auxquelles les régions sont parfois confrontées.

M. le président. Monsieur Tenaillon!

- M. Paul-Louis Tenaillon. Aurais-je dépassé mon temps de parole, monsieur le président? (Rires.)
- M. le président. De beaucoup, oui! Soyez aimable de conclure.
- M. Paul Louis Teneillon. Quant au Rhône, il nous montre que la nature est dangereuse quand elle se fâche. La gestion de ces fleuves ne peut donc être que globale. Voilà un exemple de décentralisation.

Monsieur le ministre, vous souhaitiez accroître vos pouvoirs et les compétences de votre ministère. Il ne me reste n'ayant plus de question à vous poser (Sourires) que la satisfaction de constatet que vous nous présentez aujourd'hui les éléments d'une politique de l'environnement disposant des crédits nécessaites et que vous avez la volonté de la mettre en œuvte, ce dont je vous remercie et félicite. (Applaudissements sur les banes du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. le président. La patole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Je ferai une réponse brève au président Tetraillon. Je suis d'autant plus sensible à son intervention qu'il est un élu de l'Ilede-France.

Le mouvement d'urbanisation que l'on a subi depuis quelques années – ou voulu, selon les cas – présente deux caractéristiques : le dépeuplement d'une ttès grande partie de notre territoire, avec tous les problèmes que cela entraîne et, corrélativement, une concentration excessive de la population dans certaines zones, comme la région parisienne, qui en est le plus grand symbole, ou les rives des grands fleuves, le littoral et certaines vallées de montagne.

C'est d'ailleurs l'objet du débat que le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, et M. Hoeffel sont en train d'engager. Ils parcourent la France et donnent la parole à tous ceux qui veulent la prendte pour que chacun puisse dire, ici ou ailleurs, quelle France il veut à l'horizon 2015. Dans ce débat, plus vous parlerez d'environnement, de développement durable, de maîtrise de l'utbanisation, plus vous m'aiderez, et cesa permettra de réussir cetre nouvelle et grande politique d'aménagement du territoire.

En toute hypothèse, il est nécessaire, si l'on veut préserver un certain nombre de sites, d'écosysrèmes, de paysages, si l'on veut lutter efficacement contre les risques naturels – je pense à ce qui s'est passé dans le Sud-Est –, d'avoir une vision supracommunale. La protection d'une rivière qui traverse trente ou quarante communes, la protection d'un site, d'une vallée, d'un rivage, ne peut relever d'un seul plan d'occupation des sols communal. Par nature, cette protection, cette lutte contre les risques a une dimension supracommunale.

Voilà poutquoi je suis petsuadé, même si ce n'est pas facile à faire comptendre à rous les maires – peut-étre m'y aiderez-vous – qu'il faut redonner au préfet, c'est-à-dire à l'Et après toutes les concertations nécessaires, un rôle dans a gestion du territoire du département. J'ai évoqué l'idée de plans d'occupation des sols dépattementaux qui fixeraient les régles des allocations de territoires et ptendraient en compte cette dimension supracommunale, parfois oubliée aujourd'hui. On ne peut pas découper par tranches sans vision globale de la protection d'un site, d'une vallée ou d'une rivière.

Tel est le grand débat auquel je vous convierai au printemps prochain.

M. le président. La parole est à M. Jean Gravier.

M. Jean Gravier. Ma question, monsieur le ministre, est relative à l'aménagement de la Loire et de ses affluents.

Lors d'une visite que vous avez effectuée dans l'Allier, vous avez déclaté: « Le dossier de l'aménagement de la Loire est le plus complexe et le plus difficile de ceux que j'ai à traiter. » Vous nous avez également indiqué que vous entendiez donner à l'Etat un rôle de pilote, qui était tenu jusqu'alors par l'EPALA, l'établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents.

Vous nous avez précisé par ailleurs qu'une décision globale et définitive interviendrait en décembre, à l'issue d'un comité interministériel. Cet engagement constitue un véritable soulagement pour des populations qui sont lasses d'être ballotées entre des projets souvent contradictoires, notamment en ce qui concerne le dossier de la retenue de Chambonchard, située aux confins de la Creuse, du Puy-de-Dôme et de l'Ailier.

Sans vouloir préjuger ce que sera cette décision, et même si l'on considère l'état d'avancement du projet de barrage de Chambonchard, pour lequel des sommes considérables ont déjà été dépensées, je souhaiterais savoir si votre budget pour 1994 permettrait, pour la parr qui le concerne, un engagement rapide des travaux, dans l'hypothèse, bien entendu, où la construction de cet ouvrage serait retenue?

Permettez-moi également d'indiquer que la réalisarion de cette retenue ne sera bien reçue par la population que si elle est de l'ordre de 120 millions de métres cubes, ce qui permettrait une utilisation touristique qu'une capacité moindre n'autoriserait pas,

Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. Bernard de Froment. Les élus de la Creuse sont du même avis!

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. C'est vrai, monsieur Gravier, que le dossier de l'aménagement de la Loite est sons doute le plus difficile et le plus complexe de ceux que j'ai à traiter en ce moment sut le plan national. Il concerne d'ailleurs un quart de la France, sept régions et une quinzaine de départements. Je vais m'efforcer de proposer au Premier ministre, au terme du travail que j'ai entrepris, une décision globale, comme il me l'a demandé: M. Balladur a bien compris, en effet, que, sur le terrain, les gens en avaient assez de ne pas savoir où l'Etat voulait alles.

Je n'ai pas opposé l'EPALA à l'Etat. En dépit du respect, profond et réel, que j'ai pour Jean Royer, je ne situe pas l'Etar et l'EPALA sur le même plan. Je crois à l'utilité de l'EPALA comme outil interrégional et interdépartemental de coopération, et j'ai dit à M. Royer, en allant le voir il y a quelques jours dans sa mairie, que cet outil était très important.

J'ai entrepris, depuis que j'ai l'honneur de siéger au Gouvernement, une visite systématique de rous les sites. Je terminerai matdi prochain à Orléans par une réunion avec les élus de la région Centre et de la Niévre. Je serai allé, 'comme vous l'avez rappelé, à Moulins, en Haute-Loire, sur l'estuaire, afin de rencontrer les gens et de connaître leurs problèmes.

Parallèlement, nous travaillons au niveau interministériel, sur la base des documents préparés par l'EPALA et de nos propres études et, nous avons notre point de vue sur l'aménagement de ce très gtand fleuve natutel, qui constitue une chance pour la France. J'ai essayé de preudre tous les éléments en compte. Ils sont très nombreux : sécurité des biens et des personnes – je pense au problème survenu à Brives-Charensac il y a treize ans – navigabilité, inconstructibilité des zones inondables les plus exposées, vie des poissons, a remontée des saumons dans l'Allier et les autres affluents, entretien des berges, des bras morts et des digues, très insuffisant aujourd'hui.

Vous m'avez demandé de combien d'argent je disposais. Cette année, nous autons 55 millions de francs de crédits sur la ligne théoriquement réservée aux barrages mais que je vais prioritairement consacrer à l'entretien des berges, des cours d'eau et des lits de rivière. Mieux vaut

prévenir plutôt que réparer!

J'ai bien identifié le besoin d'une réserve en cau dans votre région, notamment pour la ville de Montluçon. Je crois que nous pourrons nous mettre d'accord sur la nécessité d'une réserve de sécuriré. Où la créer er quel serait son volume? Je ne peux le dire aujourd'hui devant l'Assemblée nationale, puisque c'est l'objet des travaux que nous menons actuellement et qui seront conclus pat un grand plan Loire de protection, d'entretien et d'aménagement de la Loire à l'occasion d'un comité interministériel que présidera le l'remier ministre dans le courant du mois de décembre prochain. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierte Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre, parmi les différents domaines qui relévent de votte ministère, la gestion des déchets est un de ceux auxquels les Français sont le plus sensibles. La loi du 13 juillet a défini un cadre et des objectifs ambitieux. Encore faut-il se donner les moyens financiers de cette politique et rendre opérationnelles les dispositions de la loi.

En ce qui concerne les moyens financiers, la taxe sur la mise en décharge va permettre à l'Etat, via l'Agence de l'environnement et de la maîttise de l'énergie, d'aider au développement technique et à la mise en place d'équipements pour les ordures ménagéres et les déchets assimilés.

Reste le problème des déchets industriels spéciaux. Beaucoup reste à faire, notamment pour réduire les productions de déchets à la source, organiser la collecte des déchets produits en petites quantités dispetsées, renforcet la valorisation et les traitements, développer les techniques de stabilisation des déchets ultimes.

S'il est clair que la tesponsabilité en la matière incombe aux industriels producteurs de déchets, l'Etat doit pouvoir montrer la voie. Quels moyens comptez-

vous mettre en place en ce domaine?

En ce qui concerne les déchets industriels, cerraines dispositions de la loi sont aujourd'hui encore inappliquées. L'une d'elles, je le sais, vous tient particulièrement à cœur et préoccupe tout spécialement les élus de la région Rhône-Alpes, car elle est une des conditions de la réussite de l'action de la SEMEDDIRA, la société d'économie mixte qui travaille à la mise en place dans la région Rhône-Alpes de centres de stockage pour les déchets ultimes. Je veux parler, bien entendu, de la mise en place d'un dispositif d'intéressement pour les collectivités qui accueilleront sur leur territoire ce type d'installation. Le principe même de ce dispositif a été affirmé par la loi du 13 juillet 1992. Nul n'en conreste le bien-fondé. Pourtant, sa mise en œuvte rencontte, semble-t-il, certaines difficultés.

Qu'allez-vous faire pour mettre en place ce dispositif d'intéressement? Il y a, vous le savez, urgence pour la région Rhône-Alpes et la SEMEDDIRA, et il est hautement souhaitable qu'avant même la fin de cette session des réponses concrètes puissent être apportées sur ce point.

- M. Christien Cabel. Très bien !
- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, votre question est en effet très importante.

Les conditions d'élimination des déchets industriels sont définies, vous l'avez rappelé, par la loi du 15 juillet 1975, modifiée par celle du 13 juillet 1992. Parmi les déchets industriels, il faut distinguer les déchets spéciaux et les déchets dits battals, assimilés aux déchets ménagers. Des actions sont engagées afin de limiter la production de tous ces déchets et d'en améliorer l'élimination, je l'ai indiqué tour à l'heure à M. Destot, en rappelant les objectifs de la loi.

A cet égard, je citerai les études-déchets, lancées dans près de 2000 entreprises, et les plans régionaux ou départementaux d'élimination. Les textes réglementaires d'application de la loi vont contribuer à la création et à l'exploitation d'installations de traitement qui seront nécessairement, compte tenu de ces règles, plus respectueuses de l'environnement. Il s'agit du décret sur les garanties financières, qui est à la signature interministérielle, du décret sur l'information du public et du décret sur les groupements d'intérêt public, tous à la signature.

Des arrétés ministériels ont déjà redéfini les règles de stockage des déchers industriels. Cependant, aucun centre nouveau n'a été ouvert. Il reste donc beaucoup à faire. Voilà pourquoi je suis très attentivement, et de manière très solidaire, les efforts courageux des responsables de la SEMEDDIRA.

Si nous réussissons, si vous réussissez, ce sera la preuve qu'il est possible, en dépit des craintes et des déceptions, de crééer un centre de traitement et de srockage de classe I; cette création est nécessaire.

Je tiens à rendre hommae aux efforts de la SEMED-DIRA. Si ce qui se fair dans la région Rhône-Alpes, au terme d'un travail très important de concertation er d'évaluation, réussit, cela prouvera qu'il est possible, intelligemment, démocratiquement, de créer un centre de traitement de classe 1.

Mais je crois aussi – er nous en reparlerons dans le cadre du projet de loi sur la clarification et la décentralisation - qu'il faut amplifier et confirmet le système de solidariré et de péréquarion. Vous vous souvenez certainement que, lors de la discussion de la loi sur les déchers, j'avais obtenu, comme député, contre l'avis du Gouvernement et du ministère du budget, que l'on mette en place un système de péréquation, à haureur de 1 p. 100, de la raxe professionnelle des communes qui ont une usine au profit des communes qui en reçoivent les déchets, car celles-ci ont, pour l'instant, la charge des déchets, mais n'en titent aucune ressource. Je crois juste et légitime qu'une commune sur le territoire de laquelle est située une décharge de classe I ou de classe II perçoivent une recette de fonctionnement versée par les communes où se rrouvent les usines, car celles-ci perçoivent la taxe professionnelle mais produisent aussi les déchets.

Je réfléchis pas conséquent à un système plus ambirieux que celui que nous avons adopté er qui est d'application difficile. J'espère que le nouveau système sera plus simple et qu'il assurera de manière durable la solidarité. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Nous en revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole esr à M. Jean-Marie Bertrand, pour une seconde question.

M. Jean-Marie Bertrend. Monsieur le ministre, ma question est relative aux futurs parcs naturels régionaux.

J'ai lu dans le bullerin des commissions que les parcs naturels régionaux bénéficieront en 1994 de 6 millions de francs supplémentaires, soit une progression de 35 p. 100, de la part de l'Etat.

A ce ritre, il semblerait nécessaire de voir apparaître une distinction entre les parcs anciens, qui sont en situation de cumul d'investissement sur plusieurs années, et les parcs nouveaux, qui nécessitent des mesures d'urgence pour répondte aux besoins de leur création. D'aurant qu'un décret est en préparation pour améliorer les chartes et telever le niveau des exigences afin d'obtenir le label et qu'aux 27 parcs existants devraient s'ajouter quatre nouveaux parcs régionaux : Grands Causses, Vexin, Vosges et Chartreuse.

Je m'étonne d'ailleurs que le futur parc naturel régional du Verdon ne figure pas sur cette liste, compte tenu de l'avancement de sa mise en place. A moins que l'on ne considère que, pour les futurs parcs, il y aura deux vitesses: une pour les parcs aidés par l'Erat, une autre pour ceux qui ne le seronr pas.

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je vais essayer de vous rassurer. Plusieurs parcs régionaux j'ai dit qu'il y en aurait trois ou quatre nouveaux en 1994 sont en bonne voie, probablement une dizaine au rotal. Il nous fandra deux ou trois ans pour les officialiser: Grands Causses, Vexin, Chartreuse, Bauges et Verdon.

Le parc du Verdon figure donc bien dans la lisre. Il est actuellement en phase d'érude. Une subvention de 100 000 francs lui a été accordée et des crédits d'érudes pourront éventuellement être reconouits en 1994, pour un montant identique, de manière à soutenir vos efforts et ceux des responsables du pasc.

Dès que la région aura créé le parc et que le ministre de l'environnement lui aura conféré la marque officielle de parc naturel régional, un financement sera négocié entre l'Etat et la région; s'il est encote remps, il sera inrégré au contrar de plan par voie d'avenant. Ce financement de l'Etat devrait être de l'ordre d'un million de francs par an, dont 600 000 francs consacrés plus particulièrement aux crédits de fonctionnement.

Il est vrai que certains parcs méritent des encouragements financiers particuliers. Au demeurant, les pascs en cours de création ne sont pas forcément les plus faciles à créet; ce sera même parfois les plus difficiles, parce qu'ils doivent respecter une cohérence d'ensemble et renir compte de l'urbanisation qui se développe.

Je ne veux cependant pas pénaliser les anciens parcs. D'ailleurs, M. Fuchs ne l'accepterait pas. Je ne veux donc pas remettre en cause les engagements pris dans le cadre de la préparation des contrats de plan. Toutefois, si certains parcs ne sont pas à la hauteur, si certaines chartes ne tiennent pas compre de l'exigence légitime de qualité qu'impose le label, sur lequel nous sommes observés, en France comme à l'étranger, je n'hésiterai pas à ramener la subvention des parcs en question au montant minimum

er à redéployet les sommes rendues ainsi disponibles vers les parcs qui s'imposent cet effort de qualité et répondent à cette exigence.

En tout cas, le processus de création du parc du Verdon me semble bien engagé.

- M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier,
- M. Patrick Ollior. Je voudrais vous parlet, monsieur le ministre, des parcs nationaux. Nos sept parcs nationaux sont en effet des instruments d'aménagement du territoire. Si nous désirons leur donner les moyens d'une politique de protection ambittieuse, nous voulons également qu'ils puissent être des instruments d'aménagement du territoire dans leur zone périphérique.

Vous avez fair un effort de rattrapage budgétaire important, de 8 millions de francs, et je vous en remercie. C'est rrès bien, mais il faut allet plus loin et consentir un effort supplémentaire, car le retatd que nous ont légué nos prédécesseurs est considérable, en ce qui concerne tant le fonctionnement que l'investissement. Il manque ainsi de 3 à 4 millions de francs pour permettre la réalisation des programmes d'investissement de nos sept parcs.

Nous avions avancé une idée otiginale consistant à conclure des contrats de plan Etat-région spécifiques pour les zones pétiphériques des parcs nationaux.

- M. Michel Bouverd. Très bien!
- M. Petrick Offier. Nous voulons engager des actions de gestion, de valorisation du parrimoine naturel et culturel des zones périphériques, en partenatiat avec les collectivités locales, ayant des répercussions tourissiques et économiques bénéfiques pour ces zones défavorisées dont les habitants veulent vivre au pays, comme on dit chez nous.

Ensin, notre seul parc matin, Port-Ctos, rencontre quelques difficultés de tattrapage en ce qui concerne son budge;. Poutrait-on envisaget de prélever un droit d'entrée sur les billets de bateau permettant d'accéder à l'île, afin de mieux entretenir l'espace proiégé? Je ctois que ce serait une bonne mesure. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le président du parc national des Ecriss, voici quelques éléments de réponse.

Les crédits sont ce qu'ils sont, lls augmentent : nous essayons de procéder à des rattrapages, qui ne sont pas forcément à la hauteur de ce que vous souhaiteriez.

- M. Petrick Olier. Nous vous en remercions tout de même, monsieur le ministre!
- M. le ministre de l'environnement. Pour le fonctionnement des parcs nationaux, les crédits proposés sont en augmentation de 4,5 p. 100. Ils doivent ainsi permettre aux parcs d'assumet leur mission. Un tel effort, s'agissant de fonctionnement, est assez tare par les temps qui courent.

Quant à l'investissement, les autorisations de programme connaissent une augmentation de 10 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de 1993 et les crédits de paiement progressent de 12,3 p. 100.

En ce qui concerne les zones périphériques, qui sont un élément de la réussite des parcs et sur lesquelles nous devons – j'en ai d'ailleurs parlé avec Charles Pasqua dans le cadre de la négociation des contrats de plan – faire porter un effort particulier pour qu'elles jouent vraiment leur rôle, car c'est peut-êrre là que les pares ont le moins bien téussi dans les armées passées, le montant de la

contrepartie gouvernementale pout le XI^e Plan sera augmenté de 2 millions de francs annuels par rapport au X^e Plan,

Pour le FIQV, différents crédits setoni transférés sur la ligne budgétaire telative aux investissements des parcs, ce qui rendra les circuits financiers plus simples et évitera des ptoblèmes administratifs que vous avez souvent vécus.

De plus, des 1994, la moirié des nouvelles autorisations de programme sera couvette par des crédits de paiement. Cela devrait permettre d'engager immédiatement les opérations nouvelles. Ainsi, celles-ci seront financées deux fois plus vite que le précédent système ne l'autorisait.

Je voudrais enfin rappeler que, dans le cadre du plan de soutien décidé par le Premier ministre au ptintemps, sur les 150 millions de ctédits de paiement que nous avions obtenus pour le ministère de l'environnement, j'ai consacré 15 millions en couts d'année à des travaux, dessinés notamment à améliorer l'accueil du public dans les sept parcs nationaux français. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. Claude Girard.
- M. Claude Girard. Monsieur le ministre, l'opération « 1 000 défis pour ma planète » constitue une excellente initiative. Elle permet en effet à un public jeune de jouer un rôle prescripieur sur les habitudes de consommation et les comportements, et de renir un rôle central dans un projet éducatif et concret.

Cependant différentes craintes, qui sont susceptibles de justifiet une augmentation des crédits prévus, peuvent être émises.

S'agissant, d'abord, du délai, les porteurs de projets devraient remettre leurs documents pour le 15 ou le 20 novembre. Ce délai semble court pour définit et contcevoir un projet, contacter des parrains techniques ou financiers et institutionnels. Il me semblerait préférable de reporter la date limite à janviet ou février 1994.

S'agissani, ensuite, de l'organisation, ont été institués, au niveau local, un comité départemental chargé de valider les projets et un comité régional chargé de recliercher les sponsors. On y tiouve des représentants des ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'environnement, de la jeunesse et des sports.

Peut-être eût-il mieux valu instaurer trois comités par classe d'âge, un représentant institutionnel assurant le relais : un comité régional collaborant avec les lycées, un comité départemental collaborant avec les collèges et un comité local collaborant avec les écoles primaires et les maites.

S'agissant du financement, d'aptès la DIREN de Franche-Comté, on peut évaluer à 3 000 francs la somme allouée pour chaque défi. Cela peur paraître insuffisant pour des projets qui devtont s'étaler sur une année. De plus, je crains qu'une médiarisarion importante n'air pour conséquence des candidarures déçues.

Enfin, des craintes peuvent être émises sut le tôle des collectivités.

Les collectivirés territoriales, ainsi que vous l'avez souligné dans votre exposé général, monsieur le ministre, sont très présentes sur le terrain de l'environnement. Or elles apparaissent, dans les projets « 1 000 défis pour ma planète », comme des parrains techniques et financiers sans que leur soir donné un tôle défini au sein des structures de décision. Il me semblerair pourtant que leur participation apporterait un plus à ces projets.

Je parlerai, en conclusion, de l'encadrement des projets éducatifs par les enseignants sur une année. Déjá, certains enseignants émettent des inquietudes sur leurs possibiliés matérielles d'assumer la charge du travail inhérent au

Je-crains qu'une opération, qui a été fructueuse dans votre département parce qu'elle a été bien encadrée, ne se révéle un peu trop dispersée au niveau national. Ce serait bien dommage, tant il est vrai que la mobilisation de notre jeunesse est le meilleur garant de la vie de notre planète et de ce que vous appelez tout simplement les écocitoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Je président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, un personnage célèbre, à l'égard duquel nous avons une fidélité coinmune, a dit : « Partout où il y a une volonté, il y a un chemin ». Nous avons la volonté de faire de l'éducation à l'environnement une priorité, et nous allons trouver le chemin.

Si certains professeurs n'ont pas envie de s'engager, tant pis pour eux! C'est d'ailleurs ce que j'ai dit en Savoie. Dans ce petit département, nous avons fait une expérience en grandeur nature. Soixante-dix projets ont été mis en œuvre en un an.

Qu'est-ce donc que je propose? « 1 000 défis pour la France », c'est dix projets par département. S'il y a, dans chacun de vos départements, dix collèges, lycées ou groupes de jeunes qui ont envie de bâtir un projet, on trouvera bien dix entreprises pour les pairainer - ce pourra même être l'Office national des forêts, une administration d'Esat ou le conseil général.

Dix projets par département, ce n'est tout de même pas impossible!

Je serai soucieux de régler les problèmes ponctuels. Sous l'autorité de mon cabinet a été mis en place un systéme d'alerte afin que nous puissions être informés, notamment par les députés, des dysfonctionnements qui pourraient se produire dans tel ou tel département, pout différentes raisons: ici, il peut y avoit des gens qui traînent les pieds et, lá, peuvent surgir de vraies difficultés.

Si quelques jours supplémentaires se révélent nécessaites pour sélectionner les projets, nous les prendrons. En tout état de cause, je voudrais que, au début du mois de décembre, 1 000 projets aient été sélectionnés afin qu'ils puissent être mis en œuvte le même mois ou en janvier, jusqu'en juin. Il s'agira, ici, de restaurer un cours d'eau, la de supprimer une décharge, ailleurs de téhabiliter un sentier de randonnée, d'opérer un jumelage avec un établissement d'un pays d'Europe de l'Est, etc.

Bref, toutes les idées sont possibles et l'imagination

peut prendre le pouvoir.

Faudra-t-il attribuer des subventions d'Etat? Nous attribuerons une petite subvention d'encouragement. Quoi qu'il en soit, si dix projets par département sont soutenus, portés par des jeunes qui « en veulent » - nous avons déjá reçu des centaines de candidatures ~ ces jeunes sauront convaincre soit le conseil général, soit une entreprise, soit une commune. Ils pourront ainsi obtenir le soutien technique et financier qui leur sera nécessaire plus largement qu'avec des crédits venant de Paris.

Pour ma part, je m'engage d'abord à promouvoir l'ensemble de l'opération dans sa dimension nationale et, ensuite, à faire venir à Paris une partie des jeunes concernés pour les remercier et pour qu'ils s'expliquent mutuellement ce qu'ils ont fait, montrant ainsi que, dans le l

domaine de l'environnement, ce seront souvent les jeunes qui donnetont l'exemple. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole esi à M. Marc Reymann.

M. Marc Reymann. Ma question concerne la pollution á Strasbourg.

Selon les critéres de l'Organisation mondiale de la santé, Strasbourg souffre d'une « pollution multifactorielle à long terme ». Cette pollution frappe également la ville de Kehl, sur la rive allemande du Rhin,

Il existe deux raisons à l'inquiétude de la population, qui demande que l'environnement soit protégé: d'une part, le fossé qui sépare le discours des responsables municipaux et la réalité des faits; d'autre part, l'action insuffisante des services de l'Etat,

Je citerai deux exemples.

Au mois de mai 1993, le conseil municipal de Strasbourg a voié un avis défavorable conceinant l'extension de l'usine à papier Stracel, avis largement médiatisé.

Dès le mois suivant, Mme le maire signait un protocole accordant le permis de construire. Il a fallu que ce soit la ville de Kehl qui introduise une action auptès du rribunal administratif pour que celui-ci décide l'annula-tion de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de

Malgré les demandes, aucun service de l'Etat n'est intervenu pour quantifier les différentes pollutions dues à cette exploitation.

Second exemple: l'usine d'incinération des ordures ménagères. Cette usine pollue et l'APAVE, organisme officiel de contrôle, avait signalé, depuis le mois de septembre 1990, une forte augmentation des poussières émises.

La société privée qui gérair techniquement l'usine demandait une amélioration des installations, un tri des déchets et un contrôle plus sévère. Son contrat d'exploitation n'a pas été renouvelé.

Alors que, dés 1988, un nouveau système de purification des fumées avait été voté, les nouveaux responsables avaient mis ce projet en sommeil.

Il semblerait, enfin, que l'on se dirige vers une première étape qui serait opérationnelle dans un ou deux ans. Mais nos amis de Kehl et des associations ont relevé des lacunes inquiétantes dans le traitement proposé.

Lá également, la surveillance et l'aide technique des services de l'Etat ont été insuffisantes. Et, pendant ce temps, les trop fortes concentiations de dioxydes et de divers métaux lourds continuent d'augmenter.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous intervenir pour faire respecter la législation française et européenne en manière de pollution atmosphérique dans l'agglomération strasbourgeoise?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnoment. Mons'eur Reymann, c'est votre rôle de député représentant la ville de Strasbourg et son département que de m'interpeller ici, Mais ce n'est pas forcément, vous en conviendrez, le bon endroit ni le bon moment pour traiter de problèmes qui exigent une étude approfondie. Votte question a cependant le mérite de poser de nouveau les problèmes et de me conduire à faire le point avec les reptésentants locaux de l'Etat.

La pollution à Strasbourg concerne l'usine de pâte à papier Stracel et l'usine d'incinération des ordures ménagères.

S'agissant de l'usine de pâte à papier, un sérieux problème d'odeurs se pose. Les premiers travaux, réalisés à la fin de 1992, et ceux téalisés à l'automne devraient normalement le résoudre.

Il reste cependant un ptoblème dû à la situation administrative de cette unité industrielle. L'arrêté préfectoral du 12 octobre 1990 autorisant l'exploitation d'une unité de fabrication de papier journal a été annulé cette année par le tribunal administratif. Il faut donc recommencer une procédure. La question qui se pose est celle de savoir comment l'on peut autoriser l'exploitation de l'unité de désœuvrage connexe, sur laquelle l'enquête publique vient de se terminer.

Quant à l'usine d'incinération des ordures ménagères, elle est ancienne et réglementée par un arrêté préfectoral antérieur à l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991. Des investigations et des appels d'offres ont été lancés pour mettre cette usine à niveau, notamment au regard des normes européennes.

Compte tenu de l'importance des modifications prévues, le préfet souhaiterait soumettre le projet à enquête publique. Ainsi, les échéances fixées seraient respectées.

Tels sont les éléments dont je dispose au moment où je vous patle. J'ai bien noté votre souci, que je sais partagé par nombre d'élus de votre département et je me propose de faite le point dans les jours qui viennent avec les représentants locaux de l'Etat.

- M, le président. La parole est à M. Olivier Dartason.
- M. Olivier Darrason. Monsieur le ministre, je ne vous parlerai pas ce soir de l'étang de Berre, dont vous vous êtes tant préoccupé. Je tiens en rout cas à témoigner, après avoir entendu les propos choquants qui ont été prononcés tout à l'heure, que, les défis ayant été lancés, vous êtes l'homme qui les a relevés et que, des engagements ayant été pris, vous êtes l'homme qui les a tenus. Eu égard à un passé et à un passif tout récent, la chariré commande de gardet le silence sur ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent et sur ce que vous avez commencé de faire. (Exclamations sur les banes du groupe socialiste.)
- M. Patrick Ollier. Très bien! C'est vrai que M. Batnier est un bon ministre!
- M. Otivier Darrason. L'étang de Berre exige des investissements considérables. Au même titre que les grands aménagements, les grands équipements, les grands programmes de protection sociale et de défense, ne serait-il pas opportun, pour un dossier aussi joutd, d'engager une réflexion nationale?

En outre, sur le modèle des livres blancs qui existent en certaines matières, ne pourrait-il y avoir un «livre vert», qui abourirait à une loi de programmation prévoyant, plusieuts années à l'avance, les grands investissements, les grandes obligations et la gestion des grands espaces?

Ces propos peuvent pataître un peu iconoclastes alors que vous annoncez des propositions législatives de décentralisation et une sétie de mesures rouchant aux contrais de plan régionaux. Mais il existe des enjeux qui dépassent la simple programmation régionale et qui impoent que l'ensemble du pays se prononce et soutienne votre politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je suis sensible à vorre témoignage sur l'action que nous avons engagée pour la reconquête de l'étang de Berre, qui est un dossier très difficile, Mais nous n'avons pas encote gagné. Nous nous sommes mis autour de la même table et les premiers engagements pris ont été respectés.

Cet étang, qui reste malgré tout un de nos espaces naturels les plus remarquables, peut être sauvé. Telle est en tout cas ma conviction.

L'Etat sera représenté sur place, ainsi que le conseil des minitres en a décidé il y a quelques jours, par un préfet chargé de mission qui aura notamment la responsabilité de mettre en place un observatoire permanent réunissant tous les partenaires, et je me tendrai sur place aussi souvent qu'il le faudra pour vérifier que les engagements pris sont bien tenus et que nous progressons.

Tout ne peut se téglet du jout au lendemain, nous le savons bien, mais nous avons décidé d'avancer.

J'en viens à votte question.

Les besoins d'équipements en matière d'environnement, qu'il s'agisse de l'assainissement, des déchets ou de l'eau, sont, sur le plan financier, beaucoup plus importants qu'on ne le pense en général. Il serait utile de dresser un bilan thème par thème sur ces besoins, bien qu'un certain nombre d'études aient déjá été menées. Je suis done favorable à ce que mon cabiner et mes services réfléchissent avec vous et les parlementaires qui le souhaiteront à la faisabilité d'un tel bilan, qui nous permettrait de savoir ce que nous avons fair et ce qui reste à faire.

Quant à la loi de programmation sur cinq ans que vous appelez de vos vœux, je ne suis pas sút, au moment où je vous parle – mais peut-être me faudrait-il un peu plus de temps pour y réfléchir –, qu'elle constitue le bon instrument, ne serait-ce que parce qu'une très grande partie des équipements concernés échappe à l'Etat. Qu'on le veuille ou non, l'essentiel du financement s'opère soit indirectement, par le biais des agences de l'eau, soit directement, avec les contributions des collectivités tettitotiales.

Néanmoins, monsieur le député, et pour aller dans votre sens, je vous rappelle que les établissements publics de l'Etat, notamment les agences de l'eau, conduisent déjà leurs actions dans le cadre d'une sorte de loi de programmation.

Cet après-midi, à la tribune, j'ai indiqué que le sixième ptogtamme des agences de l'eau, qui représente 30 000 créations d'emplois nettes et qui va êtte lancé dans les mois qui viennent, engage les différents partenaires, à travers les comités de bassin et autout des agences de l'eau, conformément à une sorte de progtammation sur cinq ans, particulièrement rigoureuse et exigeante. Il s'agit donc bien, pour ce qui concetne l'assainissement et le traitement de l'eau, d'un cadre quinquennal.

Faisons donc le bilau rhème par thème des autres grands domaines de l'environnement, notamment les déchets et l'assainissement, et peut-être les choses évolueront-elles dans le sens que vous souhaitez. Je n'en suis pas sûr, mais je suis prêt, en tout cas, à cet examen attentif et objectif.

M. le président. La parole est à M. Yves Rousset-Rouard.

M. Yves Rousset-Rouard. Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure que la vocation de votre ministère était de protéger, de conserver et de gérer les espaces. J'imagine que catte mission doir s'appliquet de façon prioritaire aus parcs régionaux.

Ma question pette donc sur les fonds accordés aux pares régionaux et particulièrement à ceux qui sont accordés au pare régional du Lubéron, dont je suis l'élu.

Créé pour assurer une meilleure protection de notre partimoine écologique er de notre environnement, il a subi depuis plusieurs années de multiples agressions. Je pense, en premier lieu, à l'urbanisme et à la pression foncière. L'année dernière et cette année encore, le retrait de nombreuses tonnes de pommes-fruits – plus de 75 000 tonnes l'année dernière – a pollué une nappe phréatique près de Cavaillon. Je pense également au survol à basse alcitude par les avions de la base d'Orange et au TGV qui va détruire notamment le site de la Chartieuse de Bonpas et les rives de la Durance jusqu'à Cavaillon et Cheval-Blanc. Certaines de ces agressions pourraient être limitées si les maires et les élus locaux étaient mieux écoutés.

Il sent-ble que de plus en plus de communes ayant adhéré à un parc régional aient des difficultés pour assumer certains frais d'adhésion.

Ces difficultés se rencontrent, par exemple, lorsqu'il s'agit d'enterrer les lignes électriques. Les communes doivent finances à 50 p. 100 les dépenses. Beaucoup n'en ont pas les moyens. Il serait de la rouhaitable de prévoir des dotations supplémentaires chan les aider ou alors, si vous en avez le pouvoir, d'agir auprés d'EDF, qui devrait privilégier cette technique.

Ma question est la suivante : qui le est votre politique en faveur des pares régionaux de comment pensez-vous associer les élus et les associations à cette cause afin que, tous ensemble, nous puissions œuvrer en faveur de la protection de notre environsement?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministra de l'environnement. C'est un signe que l'intérêt des parlementaires pour les vingt-sept pares naturels régionaux existants ou pour ceux, une dizaine, qui font l'objet de proiets déjà bien avancès.

Je rappelle que, aux termes de la loi a paysages a, les chas as doivent être révisées tous les dix ans. Trois l'ont déjà eté pour le parc de Brière, celui da Pilav et celui des volcans d'Auvergne, et quinze sont en cours de révision. Conformément aux dispositions de la loi - et nous en avons souvent parlé avec le président des pares naturels régionaux. M. Fuchs, qui est des voires - cette révision doit avec de davantage les étas locaux.

L'instative de la création des pares appartiens aux seules régions, l'Etar ne faisant que se pronoucer sur le classement pour dix ans. Les exigences de la loi sont les suivantes : un bon diagnostic de la situation, une stratégie et des objectifs auxquels doivent conscrire les différents partenaires, y compris l'Etat, un plan de pare qui, comme la charte, est opposable aux collectivités territoriales et à l'Etat, un établissement public chargé de la gestion du pare.

Si j'en juge par l'expérience que j'ai moi-même au moment où nous nous préparons à crèer deux nouveaux passes naturels régionaux, il me semble que ces outils offeent le moyen d'une bonne concertation avec les élus.

Vous demandez si les communes unt toujours les moyens de leur adhésion. C'est un choix politique que font les étus in se regrouperet, en se donnant un label

commun, en se faisant reconnaître et davantage respecter. L'Etat apporte son soutien. Sans doute est-il encore trop modeste.

Vous avez évoqué le problème des lignes électriques ou téléphoniques. Il y a quelques mois, EDF s'est engagée, par un protocole avec le Gouvernement, à un programme d'enfouissement sur trois ou quatre ans doté de 4,5 milliards de francs. J'ai demandé à son président et à son directeur général de ne plus demandet systémanquement aux communes ou aux départements de payer la moitié des travaux.

Avec M. Longuet, nous allons demander à chaque prèfet - puisqu'aussi bien le president d'EDF nous a dit qu'il lui était difficile de définir des priorités - d'établir un schema d'enfouissement en passant sur la carte les principaux points noirs à traiter selon un ordre de priorites qui reflete les nuisances environnementales ou paysageres à traiter : d'abord ceux que l'Etat, EDF ou France Télécom prendront en charge à 100 p. 100, ensuite ceux qui feront l'objet d'un cofinancement selon des règles à définit, enfin ceux qui présentent moins d'inconvenients pour le paysage. Mais normalement, si j'en crois ce qui m'a été dit pat des responsables d'EDF ou de France Télécom, un restain nombre de lignes qui représentent pour le paysage un danger ou de graves inconvénients doivent être enfouis aux frais de l'un ou l'autre de ces établissements, selon le cas.

Je souhaite donc faire évoluet l'attitude de l'ensemble de ces services, notamment des services locaux, vers un véritable engagement en ce sens la où les espaces doivent faire l'objet d'une protection particuliète. C'est le cas des réserves, des parcs naturels nationaux on régionaux dont je n'ignore pas qu'ils sont traversés par des lignes électriques.

M. le président. Nous en tevenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Roland Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le ministre, le sommet de la Terre de Rio a souvent été présenté comme un évènement historique de premier plan. S'il est vrai qu'il a eu un large retentisservent médiatique, il a paru assez décevant sur le plan des conclusions concrétes. (Murmures sur les banes du groupe communiste.) Sans doute quelques conventions ont-elles été signées et la création d'institutions chargées du suivi de la conférence a-t-elle été prévue. Plus d'une année s'etant écoulée, il convient aujour-d'hui, d'une part, d'en dresser le bilan et, d'autre part, de situer le rôle de la France dans le suivi le cette conférence.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir où en est la mise en œuvre des conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques ainsi que sur le fonds pour l'environnement mondial. Les principes fixés par la déclaration de Rio, sur laquelle les Etats participants s'étaient engagés, sont-ils mis en œuvre? L'Agenda 21, sorte de caralogue des mesures à prendre pour assurer un développement durable dans le respect de l'environnement, connaît-il une application progressive, avec le concours de l'aide publique internationale?

A cet effet, la création d'une commission du développement durable avait été décidée afin d'élaborer la charte de la Terre, qui fut l'un des thémes favori des orateurs de Rio. Où en sommes-nous?

Telles sont les questions auxquelles j'espère qu'il vous sera possible de répondre positivement, montrant ainsi que la conférence de Rio ne fut pas un évènement spectaculaire sans lendemain mais le memplin d'un véritable ASSEMBLEE MANUNALE - 3. SEANCE DO 30 OCTOBRE 1939

effort international pour l'indispensable sauvegarde de l'environnement. (Applaudissements sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs banes du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M, le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Le sommet de Rio a été une très grande manifestation. Certes, on peut toujours qualifier ce type de sommet de grand-messe ou de sommet médiatique. Mais il n'est pas sans importance qu'à un moment donné 150 chefs d'Erat et de gouvernement se téunissent, tous leurs gouvernements ayant travaillé, beaucoup d'experts étant présents, les niédias du monde entier fixant leurs projecteurs, et prennent des engagements. Comment ne pas penser que, lorsqu'un chef d'Erat agir de la sorte, il engage sor. gouvernement et son pays? C'est ce qui s'est passé à Rio.

C'était, depuis Stockholm. la première fois qu'autant de pays se réunissaient, travaillaient ensemble et se fixaient des objectifs communs. Il était prévu de poursuivre notamment la mise en œuvre de l'Agenda 21 avec une commission mondiale du développement durable. Elle s'est réunie pour la première fois au mois de juin 1993. Au nom du Gouvemement français, j'ai rendu compte de la manière dont notre pays entendait meure en œuvre l'Agenda 21. Nous nous sommes engagés à créer une commission nationale du développement durable qui soit un organisme de concenation, d'impulsion, de mobilisation et qui travaille très étroitement avec le commissariat général au Plan.

Par ailleuts - c'est une inovation française -, a été mis en place auprés du Président de la République un conseil pour le droit des générations futures. Présidé par le commandant Cousteau, il constitue une sorte de comité des sages sut les grands problèmes d'éthique liés au développement durable et au sort de notre planète.

J'ai îndiqué que nous allions proposer au l'arlement la ratification de la convention sur les changements climatiques avant la fin de l'année, probablement au mois de décembre, puis, sans doute au cours de la session du printemps 1994, la ratification de la convention sur la biodiversité. Sera également mise en œuvre la directive habirat qui en constitue l'instrument essentiel au niveau communautaire.

Par ailleurs, la question de l'élaboration du plan forestier national sera transmise à Bruxelles avant la fin de l'année.

Je souligne enfin notre engagement actif dans les négociations de la convention sur la désertification. J'ai été l'un des rares ministres, à New York, il y a quelques semaines, à dire l'attachement que nous portons à cette convention nouvelle, avec de nombreux pays de la zone francophone concernés par les problèmes de désettification. D'ailleurs, je me rendrai personnellement au mois de février prochain au Sénégal et au Cap-Vert pour travailler avec les élus sur ce dossier.

- M. le président. La parole est à M. Christian Daniel.
- M. Christian Paniel. La présentation de votre budget, monsieur le ministre, nous a apporté plusieurs satisfactions. La premiète, c'est la réduction de 41 millions des frais de fonctionnement de vos services centraux, crédits que vous allez consacrer à des actions de terrain.

La deuxième satisfaction, c'est l'augmentation de 25 p. 100 des crédits d'intervention du conservatoire du littoral, à hauteur de 135 millions.

La troisième satisfaction, c'est votre politique quinquennale de mise aux normes des exploirations agricoles, en partenariat avec la profession et les collectivités.

Représentant les Côtes-d'Armor, où nous souhaitons vous accueillit prochainement, nos inquiétudes sont à la hauteur de ces satisfactions, au vu de l'accroissement des problèmes liés aux algues vertes de l'augmentation de la teneur de l'eau en nirrates et pesticides et de l'insuffisance des stations d'épuration de nos villes.

Cette dégradation de la qualité des eaux représente de multiples dangers pour nos productions agricoles et aquacoles, pour le développement du tourisme et pour la santé.

A ce sujet, je pourrais vous fournir, monsieur le ministre, un dossier médical qui atteste des effets toxiques sur les patients qui sont sous dialyse rénale de l'atrazine et de ses dérivés.

Dans le domaine de la protection du littoral, nous souhaitons une réglementation rigoureuse et volontariste, pour évirer notamment que les communes organisent des décharges sauvages, comme cela s'est produit à Saint-Brieuc.

Aujourd'hui, la réhabilitation de ces sites s'impose, et cela a un coût.

Enfin, fondé sur le vivant et denc sur le complexe, mais aussi sur le temps, l'environnement nécessite une action inscrite dans la durée, axée sur l'éducation de rous. Dans ce sens, nous souhaitons que vous puissiez diffuser largement les connaissances auprés des décideurs, de le vie associative et du grand public, en augmentant les moyens de vos directions régionales de l'environnement et en amélierant la cohérence et le pattenariat entre les différents acteurs pour un environnement de qualité.

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, l'amélioration de la qualité des eaux est liée, vous l'avez rappelé, d'une part, à une augmentation du taux de collecte et du niveau de traitement des eaux usées et, d'autre part, à la prorection des milieux aquatiques.

En effet, ceux-ci sont des milieux vivants, diversifiés et qui conditionnent le pouvoir autoépurareur des cours d'eau, c'est-à-dire leur capacité à absorber d'eux-inèmes la pollution résiduelle.

L'ensemble des problèmes que vous posez a pour cadre de réponse, non pas exclusivement mais en grande parrie, le travail des agences de l'cau. Je voudrais donc rappeler que le VI' programme des agences de l'cau vise à doubler l'effort de dépollution des eaux usées, chez vous comme partout en France, de façon à atteindie les normes prévues par la directive européenne. Il comprend également un volet d'aide à l'entretten et à la renaturation des cours d'eau et de leurs zones humides aunexes,

Mon ministère aura engagé en 1993 prés de six millions de franes d'études pour améliorer la connaissance des milieux aquatiques et la compréhension du fonctionnement des écosystèmes. Il souhaite également amplifier le plan en faveur des poissons migrateurs – saumons, aloses, anguilles – qui sont un signe de bonne qualité des milieux aquatiques.

La loi du 3 janvier 1992 sur l'eau a engagé une réforme de l'action réglementaire afin du mieux gérer la resssource en eau et de préserver les écosystèmes aquatiques des sites et zones humides. Dans cet esprit, ont été élaborés les schémas directeurs d'aménagement et de instion des eaux par grands bassius fluviaux, afin de dé reles orientation fondamentales.

Voilà les éléments que je tenais à vous communiquer pour vous rassurer sur notre détermination.

- M. le président. La parole est à M. Thierry Lazaro.
- M. Thierry Lazaro. Monsieur le ministre, je tiens à saluer l'orientation que vous avez donnée au budget de l'environnement.
- M. Jean-Pierre Brard. Je ne sais pas si le cirage est écolo, mais ça y va!
- M. Jean-Louis Goasduff. C'est parce que l'on a un bon ministre, ce qui n'a pas toujours été le cas!
- M. Thierry Lazaro. L'environnement est devenu une des préoccupations majeures des Français. Encore doitelle être survie d'effets.

Malheureusement tous n'ont pas, à ce jour, conscience de la nécessité de leur participation active et efficace à la préservation de ce bien commun. Je me réjouis donc de la volonté qu'affichent les pouvoirs publics de sensibiliser tous les citoyens à son respect et tout particulièrement les jeunes grâce à des actions d'éducation et de formation. Depuis plusieurs années, des opérations de récupération de vieux papiers et de cartons en vue de leur recyclage se développent au sein d'établissements scolaires. Ces actions à grande valeur pédagogique permettent d'impliquer directement les enfants, mais aussi les enseignants et les parents, dans la nécessaire valorisation des déchets et de les faire participer à la protection de l'environnement.

Pourtant, faute de rémunération suffisante en raison de la chute des cours de ces matériaux, chute due à l'absence de réglementation européenne harmonieuse, les collectes organisées par des établissements d'enseignement, mais aussi, plus généralement, par des associations de bénévoles sont vouées à la disparition.

J'entends beaucoup parler d'« écocitoyenneté ». Peu importe la formule consacrée : ce qui me paraît indispensable, c'est de ne pas casser cet élan. Les réflexes de demain doivent se prendre et s'apprendre dès aujour-d'hui.

- M. Jean Tardito. C'est presque du Pavlov!
- M. Thierry Lazaro. Entendez-vous, monsieur le ministre, prendre des mesures incitatrices pour soutenir ces collectes sélectives qui participent à la sensibilisation à l'environnement? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe communiste.)
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. Jean Tardito. Nous serons très attentifs à la réponse du ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je vous remercie de votre jugement sur l'action que j'ai l'honneur de conduire.

Votre question porte sur la crise du papier carton que nous subissons actuellement et qui touche deux secteurs d'activités: d'une part, les entreprises industrielles de récupération et, d'autre part, les entreprises d'insertion ou les associations caritatives, qui sont nombreuses chez vous comme, d'ailleurs, sur l'ensemble du territoire national.

Puis-je vous dire que le problème n'est pas tellement celui des quantités importées que celui du prix, qui est passé en un an de 150 ou 250 francs à 20 francs environ, quand il n'est pas négatif?

Mon action passe donc par deux axes. Le premier est la concertation permanente avec les professionnels. Mais s'il y a les récupérateurs, il y a aussi les papetiers, et en

même temps que je me préoccupe des entreprises d'insertion qui font de la récupération, je suis bien obligé de me préoccuper aussi des emplois dans les papeteries! Et ceux d'entre vous qui ont dans leur circonscription des papeteries me disent de faire le contraire de ce que me demandent les récupérateurs! Il n'est pas toujours facile de trouver un chemin raisonnable!

Mon deuxième axe de travail est la concertation avec les autorités allemandes et bruxelloises. Nous avons envoyé deux circulaires aux préfets, la première pour les inviter à une concertation la plus large possible dans leurs départements – elle a été engagée – la deuxième pour les inciter à organiser des réunions entre les récupérateurs et les papetiers, afin de tenter de conclure des accords locaux. Cette méthode, je veux bien le reconnaître, a abouti à un échec.

Alors, quelles so- vossibilités actuelles?

Première possiblisse nir une harmonisation européenne au moyen directive sur les emballages qui respecte les principes environnementaux, évite les transferts de pollution et privilégie une construction pragmatique de la valorisation.

Deuxième possibilité: rendre obligatoire par décret la valorisation des emballages industriels et commerciaux.

Si tout cela ne suffit pas ou si cela est trop long, si un accord satisfaisant n'est pas obtenu au plan international, une circulaire que je suis prêt à signer imposerait un contrôle des importation de papier-carton en les soumettant département par département à autorisation préalable. Nous tentons ainsi de protéger ou de sauver, pendant un temps, les filières de récupération.

Mme Ségolène Royal. Quand?

- M. Jean-Pierre Brard. Quand allez-vous signer?
- M. le ministre de l'environnement. Bientôt.
- M. Jean-Pierre Brard. C'est une réponse de Normand ou de Gascon!
- M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Hervé Mariton.

- M. Hervé Mariton. Monsieur le ministre, ma question concerne les problèmes d'assainissement des communes d'amont. Les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau sont à encourager. Reste que, pour assurer la meilleure ressource aux centres urbains, des contraintes sévères et particulièrement coûteuses s'appliquent aux communes d'amont, dont les moyens sont souvent bien maigres. Parfois même, elles ne peuvent pas réaliser les investissements qui seraient nécessaires pour elles-mêmes comme pour les communes de débouché. Quelle solidarité peut
- M. Jean Tardito. Très bonne question: intéressante et concise!
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. A question concise, réponse concise : le président s'en réjouira.

Le mécanisme des agences de l'eau permet, monsieur le député, d'assurer la solidarité entre les collectivités – j'en prends à témoin les présidents de comité de bassin qui siègent ici – en favorisant les communes qui font le plus pour l'environnement. Les efforts de dépollution sont d'autant plus efficaces qu'ils sont coordonnés sur un tronçon de cours d'eau. Certaines agences majorent ainsi les aides sur des zones d'action prieritaire. Cela nous paraît de bonne méthode.

- M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.
- M. Olivier Darrason. Monsieur le ministre, cette question pourrait aussi bien s'adresser au ministre de l'intérieur ou à celui de l'équipement, mais c'est sans doute le ministre de l'environnement qui est le mieux à même de réaliser la synthèse nécessaire. C'est un député méditerranéen qui vous la pose.
- M. Jean Tardito. Vous n'étes pas le seul, mon cher collègue!
- M. Olivier Darrason. Bien entendu. Nous sommes seize pour le seul département des Bouches-du-Rhône, et je vous remercie de ce contrôle bienveillant.

C'est une association locale de prorection de l'environnement qui a pris l'initiative, monsieur le ministre, de suggérer à vos collaborateurs régionaux au sein du conservatoire du littoral l'idée que je vais vous exposer. Un pipeline doit prochainement traverser un terrain acquis par le conservatoire. Cette association souhaiterait qu'on impose à l'aménageur de doubler ce pipeline par nne conduite d'eau sèche, qui permettrait de luttet efficacement contre des incendies de forét éventuels. Plus généralement, ne poutrions-nous pas imposer légalement à tous les constructeurs de grandes lignes électriques, de routes, d'oléoducs, de construire parallèlement, dans la traversée des espaces boisés, de telles conduites d'eau sèches? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministra de l'environnement. Monsieur le député, votre question intéresse mon ministère, parce qu'elle concetne la prévention des incendies de forét. Elle s'adtesse aussi, en effet, au ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité civile, et au ministre de l'équipement, chargé de l'urbanisme. Je m'en ferai l'écho auprès d'eux.

Je ne suis pas sút que l'on puisse réussir en imposant une prescription générale. Mais, en matière de prévention contte les risques majeurs, naturels ou technologiques, je suis preneur de toutes les bonnes idées, d'où qu'elles viennent. Si, sut le terrain, des associations ou des sapeurs-poinpiers souhaitent m'en transmettre, ils trouvetont toujours en moi un auditeur attentif.

S'agissant de l'installation de conduites sèches utilisables pour la lutte contre les incendies, sans doute vaut-il mieux travailler au coup par coup, sans en faite une obligation générale. En tout cas, je retiens votre idée. Nous la

ferons étudier sut le plan interminissétiel.

M. Jean Tardito. C'est sympathique, mais utopique!

M. ie président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieut le ministre, les Français sont de plus en plus sensibles à l'environnement; c'est d'ailleurs pour moi l'acquis essentiel des quinze dernières années. Ils sont attentifs, en particuliet, à la qualité des paysages et acceptent de plus en plus difficilement leur dégradation.

Les lignes électriques aériennes contribuent à cette dégradation. Il me semble que toutes celles allant jusqu'à 63 000 volts devraient être soutetraines. Nous avons l'un des taux d'enfouissement les plus faibles d'Europe. De même, les anciennes lignes aériennes devtaient progressivement être entetrées. C'est un problème de moyens - encore faut-il que le coût ne soit pas chiffté seulement par EDF - c'est aussi un problème de volonté politique.

Allez-vous revoir le protocole d'accord entre votre ministère et EDF qui était un premiet pas, intéressant

mais insuffisant?

Les lignes seuterraines ne devraient-elles pas être construites en priorité dans les zones les plus sensibles de notre territoire, notamment dans les patcs naturels ?

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'onvironnement. Monsieur le ptésident Fuchs, je réponds oui à votre deuxième question: nous allons fixet des priorités en matière d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques en établissant des cattes départementales de points noirs, sous l'autotité des ptéfets qui procéderont aux concertations nécessaites. La priorité ira naturellement aux zones protégées: parcs naturels régionaux, réserves, zones de biotope, et même parcs nationaux, car je connais des lignes électriques qui en traversent certains. C'est l'objet de la circulaite que je vais signer dans les prochains jours avec M. Longuet.

Quant à votre première question, le problème que nous avons avec M. Longuet n'est pas tant de modifier ou d'actualiser que de faire appliquer les protocoles signés par l'Etat avec EDF en aoûr 1992 et avec France Télécom en janviet 1993. Pour les travaux d'enfouissement, Electricité de France s'est engagée à hauteut de 4 milliards auxquels s'ajoutent 250 millions au titre du plan de relance. En arrivant au Gouvernement, j'ai demandé au président d'EDF quel était l'état d'avancement du programme. Il m'a répondu qu'il avait beaucoup de mai à mettre en place les « comités de concertation ». Après enquête, je me suis aperçu que ces comités avaiens pour but de demandet aux collectivités locales de payer la moitié des travaux. Je lui ai alots fait la suggestion suivante : plutôt que de demander à une commune ou un département de payer cinquante metres sur les cent metres qu'EDF veut enfouir, il vaut bien mieux décidet d'office d'enfouir cent mètres et, si la commune en veut cent vingt, lui faite payer les vingt mètres supplémentaites. Nous sommes donc en train de changer de méthode.

Commençons donc par appliquer les protocoles et par engaget l'atgent disponible. Plusieuts centaines de millions de francs ont déjà été investis par EDF; je souhaite que cela soit amplifié. Mais, soyons clairs, pas uniquement pout des raisons fonctionnelles; il ne faut pas qu'EDF enfouisse les lignes seulement quand elle en a besoin, mais aussi lorsque le paysage et l'environsement l'exigent.

- MM. Petrick Ollier, Charles de Coutson et Jean Tardito. Très bien!
- M. le ministre de l'envitonnement. C'est ainsi que nous allons procédet, après avoit, département par département, établi la carte des priorités. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- M. le président. Nous en revenons au groupe du Rassemblement pour la République, pout une dernière question.

La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Mere Le Fut. Monsieur le ministre, il y a six mois, les agriculteurs étaient taxés de pollueurs. On envisageait de les imposer en tant que tels, au mornent même où leut situation économique s'aggravait encore, Je vous temercie d'avoir remis en cause ce projet de redevance et d'avoir consenti un effort financier afin d'accompagner l'effort qu'eux-mêmes consentent pour mettre aux notmes leuts exploitations.

Toutefois, beaucoup reste à faire, notamment en matiète réglementaire. Les exploitants sont confrontés à la règle dite des cent mètres, qui intetdit de construite un établissement classé, fût-il d'élevage, à moins de cent mètres d'une habitarion.

Cette règle est antiéconomique : deux exploitations voisines peuvent, muruellement et sans le vouloit, se neutraliser.

Cette règle est injuste: s'il est interdir de construire une porcherie à moins de cent mètres d'une maison, il est parfaitement possible de construire une maison à moins de cent mètres d'une porchetie, au tisque de condamnet le développement d'une exploitation.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est vrai !

M. Marc Le Fur. Cette règle, enfin, est inadaptée à l'Ouest er à la Btetagne, qui se caractérisent, comme vous le savez, par un habitat dense et dispetsé: on est toujours à moins de cent mètres d'une maison en Bretagne.

Que comprez-vous faire pour atténuet la rigueur de cette règle et pour donnet des instructions précises aux préfets afin qu'elle soit appliquée en tenant compte des situations spécifiques de nos éleveurs?

Pat ailleurs, même si on peut le tegretter, la jachère est devenue aujourd'hui une réalité. Comment utiliser au mieux ces espaces, qui ne doivent pas être laissés à l'abandon? Ne pourrait-on pas y laisser pâturer des animaux de races traditionnelles, qui sont en dehors du citcuit économique? Ce serait très utile, en particulier, pour l'élevage du chail leurd bteton, qui est toujours pratiqué dans les par le Lamballe et de Loudéac.

- A. Jean-Pierre Brard. Il faut mesurer la sincérité des pupos de M. Le Fur en construisant une porcherie à moins de cent mêtres de chez lui!
- M. Marc Le Fur. J'ai été élevé à moins de cent mêtres d'une porcheric, et je ne m'en porte pas plus mal! (Sourires.)
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur Le Fur, l'atrèté ministèriel de février 1992, relatif aux élevages, fixe en effet la distance minimale à respecter vis-à-vis des habitations des tiers. Cette distance minimale s'applique aux nouvelles installations. Pour les installations existantes, des déi : et des conditions d'application sont prévus.

Je suis d'antant plus sensible à cetre question que dans mon département, la forte déclivité des tertains et la razeté de l'espace posent des ptoblèmes très particuliers.

Ce sont les services d'inspection des installations classées – pour les élevages, il s'agir des ditections des services vérérinaires – qui exercent la mission de contrôle. Ils le font, notamment au sein des DDA, avec intelligence, généralement avec pragmatisme, toujouts avec dévouement. Je leur fais confrance et je les encoutage à mettre en teuvre cette réglementation en sachant écoutet les éleveurs et en faisant preuve de souplesse.

Je ne manque jamais, dans chacun des départements où je me tends, une ou deux fois par semaine, de tencontrer les tesponsables professionnels agricoles et les tesponsables des services de l'Etat pour vérifier s'il n'y a pas trop de problèmes d'application de la tègle des cent mètres

Sur le fond, je sais que le sujet est très sensible et je m'engage à le mettre à l'étude de manière ttès sérieuse...

M. Marc Le Fur, Merci, monsieut le ministre.

M. le ministre de l'environnement. ... afin de voit st l'on ne peut pas trouver des aménagements qui concilieraient l'interêt des agriculteurs, ceux de leurs voisins – ne les oubliez pas! – et les impératifs de protection de l'environnement.

Il nous faut aussi respecter les directives européennes en matière sanitaire. A défaut, nous subirions des polémiques et des contentieux. Et je ne voudrais pas que nos agriculteurs soient montrés du doigt.

Enfin, monsieur Le Fut, les jachères ont pour objet principal – on peut le regretter – de réduire globalement la production. Mon souci est de les mertre au service de l'envitonnement, autant que je le pourrai, en liaison avec les responsables locaux et dans le cadre des réglementations européennes. L'objectif est la ptorection, voire la création de paysages et d'écosystèmes, par exemple en localisant les jachètes autout des points d'eau ou dans la bande des quinze mètres le long des cours d'eau.

Pourquoi ne pas les utiliser, comme vous le suggérez, pout le pâturage d'animaux qui ne peuvent pas être vendus et dont la conservation contribue à défendte notte pattimoine biologique? Je suis prêt à en parler à M. Puech, parce qu'il faudra vaincre la méfiance de ceux qui, notamment à Bruxelles, redoutent le détournement des jachères vers des activités de ptoduction. Si l'on peut, contractuellement, concilier la mise en jachère avec le maintien de taces traditionnelles sans finalité économique, je n'y suis pas opposé, à condition, encore une fois, que les jachères ne soient pas déroutnées de leurs objectifs initiaux, tels qu'ils s'imposent à nous. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le ptésident. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Environnement ».

ÉTAT B

Répartition des crèdits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

- " Titte III: moins 42 482 017 francs;
- « Titre IV: moins 7 247 900 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 226 400 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 73 400 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 616 600 000 francs ; « Ciédits de paicinent : 235 500 000 francs. »
- M. le président. Personne ne demande la patole?... Je mets aux voix la téduction de crédits du titte III. (La réduction de crédits est adaptée.)
- M. le président. Je mets aux voix la téduction de ctédits dit titte IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets auz voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du tirre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle l'article 58 rattaché à ce budget.

Article 58

- M. le président. « Art. 58. I. L'article 8 de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement est remplacé par les dispositions suivantes :
- « Arr. 8. Le maître d'ouvrage prend en charge les frais de l'enquête, notainment l'indemnisation des commissaires enquêteurs et des membres des commissions d'enquête, ainsi que les frais qui sont entraînés par la mise à la disposition du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête des moyens matériels nécessaires à l'organisation et au déroulement de la procédure d'enquête.
- « Un déciet en conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles, aux fins de garantir l'indépendance des commissaires enquéteuts et des membres des commissions d'enquête, sont fixées les régles d'indemnisation de ceux-ci et les modalirés de versement par les maîtres d'ouvrage des sonmes correspondantes aux intéressès.
- « II. L'article L. II-9 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique est remplacé par les dispositions suivantes :
- « Art. L. 11-9. Les commissaires enquêteurs et les membres des commissions d'enquête sont indemnisée dans les conditions prévues à l'article 8 de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983. »

Personne ne demande la parole?... Je mets aux voix l'article 58. (L'article 58 est adopté.)

Après l'article 58

M. 18 président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements nos 22 rectifié et 34 tendant à inséret des articles additionnels après l'article 58.

L'amendement, n° 22 rectifié, présenté par M. de Courson, est ainsi libellé:

» Après l'article 58, insérer l'article suivant :

 Le I de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 1993 (nº 93-859 du 22 juin 1993) «st

complété par un alinéa ainsi rédigé:

« La répartition de cette redevance est calculée en fonction de la surface du département, ou montant des dégâts causés par le grand gibier et le sanglier aux cultures agricoles et du nombre estimé des chasseurs venant chasser dans le département concetné et qui ne sont pas membres de la fédération de chasse dtidit département. »

La patole est à M. Charles de Coutson.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, les criréres de réparrition de la redevance additionnelle à la redevance cynégétique nationale, destinée à assuter l'indemnisation des dégâts causés aux récoltes par certaines espèces de gibiers et créée par l'arricle 34 de la loi de finances rectificative du 22 juin 1993, n'ont pas été fixés par la loi.

Actuellement, il est envisagé de répartir le produit de cette redevance entre les fédérations de chasse en fonction de la surface des départements. Il serait normal de tenir compte de trois critères: la surface, cettes, mais également le montant des dégâts et le nombre des chasseurs invités, c'est-á-dire ceux qui n'appartiennent pas à la fédération du département dans lequel ils chassent. La pondération entre ces trois critères devrait être fixée par voie règlementaire après avis des fédérations.

Mon amendement a pour objet de préciser ces critéres, de façon à éviter que les fédérations de départements subssant de très gros dégâts ne soient défavorisées dans la répartition. En effet, si on ne tient pas compte du nion-

tant des dégâts, elles setont sanctionnées.

- M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut pas pénaliser la chasse à courte!
- M. Charles de Courson. Je sais que certains défendent la thèse inverse et proposent de ne pas tenir compte de ce critère de façon que les chasseurs de départements où le gibier cause beaucoup de dégâts fassent tout pour les réduire. Mais ce raisonnement n'est pas adapté à la réalisé de la chasse. Pourquoi ? Dans un département bien géré, avec une forte densité de gibier, les dégâts sont forcément beaucoup plus élevés que dans un massif forestiet oû petsonne ne gère correctement la chasse et qui a une très faible densité. Far exemple, dans mon département...
 - M. Bernard Carayon, C'est un hasard!
- M. Jean-Pierre Brard. Lá où les ancêtres de M. de Courson allaient chasser...
- M. Charles de Courson. Mon cher collègue, mes ancêtres sont notmands!

Comme je le disais, dans ma région, dans la Meuse et la Haute-Marne, le gibier est nombreux, tandis que les Landes ont un trés grand massif fotestier où la densité ile gibier est moindie.

- M. Jean Tardito. Moi, je n'ai pas les moyens de chasser le sangliet, ni même le perdreau ou l'alouetre!
- M. le président. La parole est à M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie génétale et du plan, pour donner l'avis de la commission sur ort amendement.
- M. Denis Merville, rapporseur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Cependant, selon les informations dont je dispose, les fédérations de chasse seraient trés divisées sur cette question.
 - M. Michel Bouvard, C'est exact!
- M. Denis Merville, rapporteur spécial. L'adoption d'un tel amendement devrait faire l'objet d'une consultation des organismes représentatifs des chasseurs.
 - M. Michel Bouvard. Ce serait prudent!
- M. Danis Merville, rapporteur spécial. Sur le fond, monsieur de Courson, je suis un peu réservé, car d'autres critères que ceux que vous nous ptoposez, le ponteentage des surfaces boisées par exemple, pourraient être tetenus. Par ailleurs, tout transfert de charges doit faire l'objet d'une érude méticuleuse. J'ai donc le regret de vous dire que votre amendement me paraît prématuré.
 - M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. le ministre de l'environnement. Il s'agit d'un sujet très sensible, très important, qui a fait l'objet de longs débats, notamment au Sénat. Je m'étais alots engagé à

remplacer le système du timbre d'accueil par un timbre national grand gibier, que l'on a qualifié de redevance additionnelle. Cela a été fait dans la loi de finances tectificative du 22 juin dernier, à l'initiative du Sénat.

- M. Jean Taidito. C'est la bataille des Aidennes!
- M. Jean-Pierre Brard. Il faut sans doute que le volume du gibier soir proportionnel au porteseuille des chasseurs!
- M. le ministre de l'envitonnement. C'est un vrai problème qui intéresse tout le monde.
- M. Jean-Pierre Brard. Pas tout le monde également ! Il intéresse plus les attistocrates que les plébéiens ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. le ministre de l'environnement. Mais non!
- M. Michel Bouvard. Le droir de chasse est un acquis de la Révolution française, monsieur Brard! Il faur le rappelet!
 - M. Jean Proriol. Et la chasse populaire?
- M. Jean Taidito. On nous a reptoché de titer des grives!
- M. le ministre de l'environnement. Ne transformez pas rour, monsieur Brard, en problème de lutte des classes!
- M. Jean-Piene Brard. C'est vous qui l'avez dit, monsieur Barniei, et je suis d'accord avec vous sur ce point!
- M. Patrick Olliet. Il y a de fins chassents dans votre groupe, monsieut Bratd, ne m'obligez pas à citer des noms!
- M. le ministre de l'environnement. Participant, comme vous, à des assemblées générales de sociétés de chasse, je puis vous assurer qu'il s'agit d'un problème sensible qui intéresse rous les chasseurs, et pas seulement ceux qui chassent à courre, monsieur Braid.
- M. Jean-Pietre Braid. Dans ma circonscription, il n'y a guére que des chasseurs de papillons! (Sourires.)
- M. le ministre de l'environnement. Ce timbre devrait pennettre, je l'indique à la représentation nationale, de répariir environ 30 millions de francs sur un toral de 74,9 millions produit par les redevances principales er accessoires. Ces sommes scront distribuées pour indemniset les dégâts de 1993, selon les estimations faites sut la base des dégâts connus de 1992, certaines fédérations payant le complément, soit une trettaine de millions.

La répartition des redevances destinées à indemniser les dégais se fait, d'aptès la loi, au prorata de la surface des départements. Il s'agit d'un dtoit de titage. Les fédérations qui ne le consomment pas en totalité ne peuvent constituer des réserves.

Si je vous ai bien compris, monsieut de Coutson, le ctitére de répartition a éré critiqué, car il paraît trop simplisie.

Lois de sa dernière assemblée générale, l'union des sédérations de chasseurs a mis en place un groupe de travail - M. le rapporteur de la commission des finances vient de l'évoquer - pour recherchet de nouveaux critéres. La commission des dégâts de gibiers de l'Office national de la chasse travaille également sur cette question.

Patmi les critères évoqués figurent le pourcenrage de surfaces boisées des départements, qui n'est pas cité dans votte amendement, mais aussi certains des critères que vous proposez de retenir.

Sur ces detniers, rien ne permet aujontd'hui de savoir comment on estimetair le nombre de chasseurs invités dans un département. Par ailleurs, les avis sont très partagés sut la pertinence du critére « montant des dégàrs ». En effet, si l'on donnait d'aurant plus d'argent aux fédérations que le montant des dégàts serait élevé, cela ne les encouragerais pas forcément à limiter ces derniets. (Murmures.)

Il ne me parait pas sage de dissociei le mode de iépartirion de la redevance additionnelle de celui de la redevance principale, les chasseuts eux-mèmes préparent, en liaison avec mes services, un système plus équitable. Faisons-leur donc confiance! Par ailleuts, cette réforme devra sans doute tenir compte des propositions que vient de faire M. Servace sur les dégâts commis par le gibier en fotèt. Eufin, il me pataît indispensable d'effectuer une simulation à blanc, si je puis dire, de toute nouvelle proposition de répartition des masses financières avant de l'adopter, pour en estimer les avantages par rappoit aux inconvénients.

Pour soutes ces raisons, monsieut de Courson, je serais tiès heuteux que, dans l'artenre de cette concertation avec les chasseuts et avec mes services, vous acceptiez de reritet votre amendement.

- M. Jean Tardito. Avec roures ces histoires de timbre, on tombe dans la philarélie cynégétique! (Sourires.)
 - M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.
- M. Jacques Le Nay. J'étais contre cet amendement, pour une question de forme; j'aurais souhaité le sous-amender en insérant, après le mot « chasseurs »; les mois « de grand gibier et de sangliers » pour aller jusqu'an bour du raisonnement de M. de Courson.
- M. le ptésident. Monsieur de Courson, répondez-vous à l'appel de M. le ministre et retirez-vous votre amendement, auquel cas ce sous-amendement serait sans objer?
- M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, je retire cet amendement.
 - M. Jean Taidito. C'est sage!
- M. Charles de Courson. Je vous temercie d'ailleurs de votre intervention, car il faut à tout prix éviter que le critère du moniant des dégâts causés par le gibiei soit éliminé de ceux près en compte pour la tépartition de la tedevance.

Ceux qui prétendent que tenir compte du montant des dégâts n'encouragerait pas les fédérations à les limiter ne connaissent pas la chasse.

En effet il y a un optimum de gestion et un massif ne peut supportet qu'une certaine densiré de cheptel. Une gestion correcte ne pousse pas du tout à accroître ce cheptel, sauf à risquer de détruire le massif boisé er d'abourir à la disparition du chaptel.

- M. Jean Tardito. Il faudra payer les gens pour venit tites le gibier dans les chasses gardées!
- M. Charles de Courson. L'objet de l'ametidement est précisément d'évites cela, mon cher collègue! Et il ne s'agit pas de chasse aux papillons!
- M. Jean-Pierre Brard. Je ne sais pas s'il connaît aussi bien les RMistes de sa circonscription que le gros gibien!
- M. Chatlas de Courson. Monsieur Braid, je suis membre de la commission locale d'insertion; croyez-moi, je connais le problème!

Je retire donc mon amendement, monsieur le ministre, et je compte sur vous pour ne pas vous laisser impressionner par ceux qui vous disent que ce critère est mauvais, cat ce n'est pas exacr.

M. Jasn Tardito. Heureusement que vous êtes là, monsieur le ministre!

- M. Jean-Pierre Brard. Et que vous nous protégez. contre les déboidements des aristocrates! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Claude Girard. Cela suffit! Retournez à Montreuil!
- M. le président. Mes chers collègues, la plaisanterie a assez duré.

L'amendement nº 22 rectifié est retiré.

M. Zeller et M. Guellec ont présenté un amendement, n° 34, ainsi rédigé :

« Après l'article 58, insétet l'article suivant :

«I. - Le III de l'article 42 de la loi de finances rectificative pour 1988 (n° 88-1193 du 29 décembre 1988) est complété par la phrase suivante:

«Cette disposition ne s'applique pas lorsqu'il s'agit du Conservatoire de l'espace littotal et des

rivages lacustres.

«II. – Les pertes de recettes tésultant du paragraphe ptécédent sont compensées à due concurrence par une augmentation des droits de consommation ptévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.»

La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec. Je suis un peu surpris que cet amendement soit appelé lots de l'examen de la deuxième partie de la loi de finances, parce que je l'avais présenté pour qu'il soit examiné en première partie. Pour des raisons que je ne saisis pas très bien, la commission des finances a considéré qu'il était recevable dans le cadre de l'examen du budget de l'environnement. Je n'apprécietais pas que l'on me dise le contraire dans quelques instants.

Le Conservatoire du littoral acquiert des tetrains sur lesquels il est parfois nécessaire de téaliser des constructions ou des investissements, ne serait-ce que pour les remettre en état. Ces travaux sont effectués par les collectivités avec lesquelles il contracte, sous maîtrise d'ouvtage

déléguée.

Tout récemment, cettains de ceux qui sont chargés de contrôlet nos collectivités ont considéré que, dans la mesure où il s'agissait de travaux pour compte de tiers, la TVA ne pouvait pas être técupérée, ce qui pose de graves problèmes, car il s'agit de montants considérables. Si cette situation devait perduter, monsieur le ministre, l'augmentation des dotations au profit du Conservatoire du littoral que vous avez annoncée, et dont nous nous téjouissons très sincètement, ne servirait qu'à compenser ce défaut de técupétation de la TVA par les collectivités qui veulent bien rendre service au Conservatoire.

Par cet amendement, il est donc proposé que les équipements réalisés pour le conspie du Conservatoire du littoral soient éligibles au fonds de compensation de la TVA parce que cette mesute est indispensable à la poursuite de la collaboration des différentes collectivités locales

avec le Conservatoire.

D'ailleurs, cela ne constituerait pas un précédent, puisque cette disposition existe déjà pour les équipements téalisés par le centre national de gestion de la fonction publique territoriale.

Je pense que chacun a bien compris le sens de cet amendement.

- M. Yvon Bonnot. Très bon amendement!
- M. Ambroise Guelleo. J'ajoute qu'il serait quelque peu scandaleux de soumettre la réalisation d'équipements ou d'investissements sur des terrains acquis pat le Conserva-

toire à un régime fiscal différent selon qu'elle serait sinaucée par l'Etat ou par des collectivités. Il y aurait vtaiment de quoi décourager les meilleures volontés. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre es du groupe communiste et sur certains bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Cet amendement, déposé par nos collègues Ambroise Guellec et Adrien Zeller, n'a pas été examiné par la commission des finances.

Connaissant les actions menées pat le Conservatoite du littoral, ainsi que les efforts consentis pat les collectivités locales pour construire certains équipements qu'elle met ensuite à sa disposition, j'y suis favorable à titre personnel. J'ajoute que la commission des finances avait adopté un amendement – rejeté en séance publique – autotisant la dation en paiement de l'impôt au profit du Conservatoite. Je n'en suis donc que plus à l'aise pour faite état de mon avis favotable. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur certains bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. le président. Quel est l'avis du Gouvemement?
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je suis un peu ennuyé par l'amendement de M. Guellec.

Vous avez bien voulu reconnaître, les uns et les autres, l'effort particulier consenti pat mon ministère en faveut du Conservatoire du littotal. Rates sont les lignes budgétaires, pout l'ensemble des ministères, à augmenter autant que celle portant, pour 1994, les crédits qui lui scront alloués. Ils progressent, en effet, de 25 p. 100. Nous avons fait ce choix conformément, d'ailleurs, aux souhaits du président du Conservatoire. Je suis heureux que cela ait été relevé.

Cette question a déjà éte évoquée, cela me semble normal, lors de l'examen de la ptemiète panie de la loi de finances. Sur la base des indications dont il disposait, M. le ministre du budget avait alors manifesté son désaccord. Je reconnais cependant, monsieur Guellec, qu'il s'agit d'un vrai ptoblème, compte tenu – je suis bien placé pour le savoir au poste que j'occupe – de l'implication de plus en plus importante des collectivités territoriales par le biais de la maîtrise d'ouvrag, déléguée dans la gestion des espaces que le Conservatoire acquiert.

Néannioins, je vous le dis très franchement, j'ai besoin d'un peu de temps pour m'entretenir avec le ministère du budget et essayer de trouver une solution dons nous débattrions avec vous. Dans cette attente, et compte tenu de la situation, je souhaite que vous acceptiez de retirer aujourd'hui cet amendement.

- M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.
- M. Patrick Ollier. M. Guellec a formulé une excellente proposition. Il est indéniable, en effet, que ce problème mérite d'être téglé. Toutefois, je pense que l'on ne saurait le faite dans la ptécipitation d'une fin de débat.

Par ailleuts, les pares nationaux sont un peu dans la même situation et ils devraient bénéficiet d'une mesure similaire.

- M. Jean Tardito. Vous n'aviez qu'à déposer un amendement !
 - M. Yvon Bonnot. Ce n'est pas le même débar!
- M. Patrick Ollier. On pourrait également songer à d'autres établissements du même genre.

Avant d'adopter une telle disposition, il faut veiller à être juste et à n'oublier personne. La réflexion que propose le M. ministre me semble aller dans le bon sens. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.
- M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, les propos que nous venons d'entendre sont tout à fait édifiants. Nous comptenons maintenant pourquoi la commission des finances a fait en sorte que l'examen de nombre d'amendements soit renvoyè de la première à la deuxième partie de la loi de finances.
- M. Jean Tardito. Et l'on nous avait accusés de mener une bataille de procédure!
- M. Jean-Pierre Brard. M. Barrot a donc fait renvoyer des amendements qui, ttaditionnellement, étaient examinés lors de la discussion de la première partie.
 - M. Jean Tardito. C'est scandaleux!
- M. Jean-Pietre Brard. Monsieur le ministre, je constate que vous découvrez le problème et je comprends que vous soyez géné! En effet, votre collègue chargé du budget vous a fraternellement, ou confratemellement, « repassè » ce qu'il ne voulait pas renvoyer dans les cordes vous laissant le soin de le faire.

Quant à M. Ollier, dont je ne savais pas qu'il avait une prèdestination -, j'allais dire de godillor, mais c'eût èté désobligeant (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République),...

- M. Patrick Ollier. Cela m'étonne de vous!
- M. Jean Tardito. Il ne l'a pas dit!
- M. Jeen-Pierre Brard. ... je ne le dirai donc pas disons de Saint-Betnard, le ministre n'a sûrement pas besoin de lui pour dire qu'il est gèné!
 - M. Patrick Ollier. Je n'ai pas dit cela, monsieur Brard!
- M. Jean Pierre Brard. Attendez, je n'ai pas encore dit ce que vous avez dit! (Sourires.)
- M. Patrick Other. je ne pense pas que vous allez dire la même chose!
- M. Jean-Pierre Brard. Pour autant, ne me faites pas dire le contraite de ce que je veux dire!

Nous comprenons maintenant que le subterfuge mis au point par le Gouvernement, en liaison avec le président de la commission des finances, tendait à empêcher la discussion en première lecture d'un certain nombre d'armendements. (« Mais non! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Attendez!

Cela a été le cas pour cet amendement relatif au FCTVA, mais d'autres sur la taxe d'habitation, sur la taxe foncière, sut la taxe professionnelle ont aussi été écartés selon le même système.

- M. Charles de Courson, Mais non!
- M. Jean-Piarre Brard. Mais si, monsieur Charles-Amédée de Courson!

J'approuve complètement l'amendement de M. Gueilec parce qu'il est équitable et qu'il permet d'apportet une solution à un problème réel. Je comprends que M. le ministre soit gêné. Pour autant, je me déterminetai non par rapport à cette gêne qu'il est seul à devoir gèret, mais au regard du contenu de l'amendement. Si d'aventure M. Guellec rèpte dait à l'amicale incitation du ministre et retirair cet amendement, nous le reprendrions très volontiers à notre compte.

M. Jean Tardito, Tout à fait! Nous le reptendrions tous les deux!

- M. Claude Girard. Quel courage!
- M. Jean Terdito. Le conservatoire possède des verrains dans ma circonscription!
- M. le président. Monsieur Tatdito, vous n'avez pas la parole!

La parole est à M. Amhroise Guellec.

M. Ambtoise Guellec. Monsieur le président, je suis très ennuyé de la tournure que ptend le débat, davantage d'ailleurs à cause de l'intervention de notre ami M. Olliet qu'à cause de l'attitude de M. le ministre, que je comprends bien.

Il est clair que l'on nous a promenés de la première partie à la deuxième partie, pour nous dire que cette question ne peut être règlée à l'issue de la discussion d'aujourd'hui!

- M. Jean-Pierre Brard. Notis sommes blen d'accord, monsieur Guellec ?.
- M. Ambroise Guellec. On se paye ma tête! C'est en tout cas ainsi que je comptends ce qui s'est passé et je n'apprécie guère. C'est un premier point.

J'apprècie assez peu ègalement que l'on vienne nous dite maintenant, sous les applaudissements de certains, qu'il faut que cette mesure vise tous les cas similaires. Or chacun voir bien qu'ils risquent d'être fort nombreux. Comme manière de renvoyet le problème – je ne sais pas où, d'ailleurs – on ne peut pas faire mieux! Je dis à mon collègue ce que j'en pense: je n'apprècie pas du tout!

- M. Yvon Bonnot. Il ne connaît pas le problème!
- M. Atnbroise Guellec. Encore une fois, je comprends la gêne de M. le ministre et je connais les efforts qu'il a accomplis depuis plusieurs mois en faveur du Conservatoire du littoral. Je lui fais donc confiance et j'espère qu'ensemble nous parviendrons à convaincre M. Sarkozyou, peut-être, l'un de ses chefs de bureau que ce problème est sérieux et qu'il faut le traitet sérieusement. Sinon, je demanderai que l'on abonde d'autant la doration pour le Conservatoire du littoral sur le budget de l'environnement.
- M. Jean Tardito. Il ne s'agit pas de SICAV, mais de collectivités !
- M. Jean-Pierre Brard. Vous pouvez toujours espérer. C'est bientôt Noël!
 - M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.
- M. Patrick Ollier. Monsieur le président, je ne veux pas engager une polémique avec mon collègue et ami M. Guellec. Que l'on se comprenne bien, cher collègue!
 - M. Ambroise Guellec. On! j'ai bien compris!
- M. Patrick Ollier. Je suis président d'un parc national... (Protestations sur les l'incs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Yvon Bonnot. Cela n'a rien à voir!
 - M. Ambroise Guellec. C'est malhonnête!
- M. Patrick Ollier. ... et je m'occupe particulièrement de la vie de ces établissements. Vous proposez une mesure qui me semble effectivement très positive.
- M. Yvon Bonnot. C'est positif pour les collectivités que nous défendons ici!
- M. Patrick Ollier. C'est ce que je suis en train de dire, mon cher collègue.
- M. Charies de Courson. Présentez un sous-amendement!

- M. Patrick Ollier. Il serait opportun qu'une relle disposition soit mieux réflèchie afin qu'elle puisse jouer, d'une manière plus latge, en faveur de tous les établissements qui pourraient utilement en bénèficier.
- M. Yvon Bonnot. Vous faites un amalgame qui n'est pas acceptable!
- M. Patrick Ollier. Voilà ce que j'ai dit et je ne vois pas ce qu'il y a de personnel dans cette position.
 - M. Yvon Bonnot. Cela fiche le reste par terre!
- M. Patrick Ollier. C'est au contraire par souci d'équitè et de justice que j'ai pris cette position. Je la maintiens dans la mesure où j'estime que la disposition qui nous est proposèe, si elle devait être adoptée, devrait bénéficies à d'autres établissements.
- M. le président. Chers collègues, je ne vais pas ouvrir un vaste débat à cette heure tatdive.

Monsieur Guellec, vous avez donc retiré votre amendement.

- M. Ambroise Guellec. Que pouvais-je faire d'autre?
- M. Yvon Bonnot. Ce n'est pas possible!
- M. Jean-Pierre Brard et M. Jean Tardito. Nous le reprenons!
- M. le président. L'amendement n° 34 érant reptis par M. Brard et M. Terdito, je le mets aux voix.
 - M. Michel Destot. Absolument!

(L'amendement n'est pas adopté.)

- M. Ambroise Guellec. Nous apprécions à sa juste valeur!
 - M. Charles de Courson. A quoi sett le Parlement?
- M. le président. Nous avons terminé l'examen des ctédits du ministère de l'environnement.

La suire de la discussion est renvoyée à une prochaine seance.

. 3

ORDRE OU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique:

Discussion du projet de loi constitutionnelle nº 645 relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile (rapport nº 646 de M. Jean-Pierre Philibert, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique:

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La sèance est levée.

(La séance est levée le mercredi 27 octobre 1993 à zéro heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale, JEAN PINCHOT

ORORE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 26 octobre 1993)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 9 novembre 1993, inclus, a été ainsi fixé:

Mardi 26 octobre 1993, le soir, à vingr et une heures trente: Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (nº 536, 580, 581 à 585):

Environnement.

Mercredi 27 octobre 1993, le main, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soit, à vingt et une heures trente:

Discussion du projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile (nº 645

et 646).

Jeudi 28 octobre 1993, le main, à neuf heures trente, l'aprèsmidi, à qu nze heures, et le soir, à vingt et une heures trente:

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (nº 536, 580, 581 à 585):

Affaires européennes;

Affaires étrangères.

Vendredi 29 octobre 1993, le matin, à ueuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente:

Affaires sociales et santé.

Mardi 2 novembre 1993:

Le matin, a neuf heures trente:

Intérieur.

L'après-midi, à seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et le soit, à vingt et une heures treme:

Explications de voie et voie sur le projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile (n° 645 et 646)

Suite de la discussion de la leuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (nº 536, 580, 581 à 585):

Intérieur (suite).

Mercredi 3 novembre 1993, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soit, à vingt es une heures trente:

Equipement et transports : urbanisme et services communs ; transports terrestres, roures, sècuriré routière ; mer ; transport aérien, météorologie ; aviation civile.

Jeudi 4 novembre 1993, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente:

Education nationale;

Entreprises er déveioppement économique, petites er moyennes entreprises, commette et artisanat.

Vendredì 5 novembre 1993, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vings et une heures treute:

Jeunesse et sports;

Ville

Samedi 6 novembre 1993, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze neures :

Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 8 novembre 1993:

Le maiin, à dix heures:

Discussion du projet de loi, adopté par le Schat, relatif à la sécutité des manifestations sportives (n° 648).

L'après-midi, à quinze heures, et le soit, à vingt et une heures trente:

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (nº 536, 580, 581 à 585) :

Logement;

Culrure et francophonie.

Mardi 9 novembre 1993, le main, à neuf heures trente, et le soir, à vingt et une heures trente:

Culture et francophonie (suite);

Défense.

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 22 octobre 1993, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes:

- proposition de décision du Conseil autorisant le Royaume-Uni à appliquer une mesure particulière conformément à l'article 22, paragraphe 12, point a de la sixième directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977 concernant l'hatmonisation des législations des Etats membres relatives
- aux taxes sut le chiffre d'affaites, modifiée en dernier lieu par la directive 92/111/CEE du Conseil du 14 décembre 1992. COM (93) 445 FINAL (E 130);
- proposition de décision du Conseil aurorisant la République portugaise à appliquer une mesure dérogatoire aux articles 2, premier point et 17 de la sixième directive 77/388/CEE en matière d'harmonisation des lègislations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires. -COM (93) 450 FINAL (E 131);
- mécanismes financiers pour la restructuration sidérurgique.
 Communication de la Commission au Conseil et au Comité CECA au ritte de l'article 53 a du mité CECA.
 SEC (93) 1241 FINAL (E 132).

		,
		•

ABONNEMENTS									
EDITIONS		FRANCE	ETRANGER						
Codes	Titres	et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :					
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :	Francs	Francs	 - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. 					
03	Conipte rendu 1 an	114	912	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éclitions distinctes :					
33	Questions 1 an	113 55	594 95	- 05 : compte rendu intégral des séances ;					
93	Table compte renduTable questions	54	103	-35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :					
	DEBATS DU SENAT:								
95 35 85	Compte rendu 1 an Questions 1 an Table compte rendu 1	104 103 55	574 375 89	 - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. 					
95	Table questions	34	57	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.					
J	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :	1							
07 27	Série ordinaire	704 213	1 707 334	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15					
	DOCUMENTS DU SENAT:			Téléphone: STANDARD: (7) 40-58-75-00 ABONNEMENTS: (1) 40-58-77-77					
09	Un an	793	1 663	TELEX: 201176 F DIRJO-PARIS					
	En cas de chan	gement d'adre	sse, joindre un	ce bande d'envoi à votre demande.					
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.									

Prix du numéro: 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

